

# **Service Historique de la Défense**

Département Interarmées, Ministériel et Interministériel

## **Répertoire numérique détaillé**

### **Forces françaises stationnées à Berlin**

**3 U**



**AVEC EN ANNEXE LE**

**REGISTRE DES VERSEMENTS DES FORCES FRANÇAISES EN  
ALLEMAGNE RECOTES 1995 Z A 2000 Z**

**Par Stéphane LONGUET**

Sous la direction de Madame Nathalie Genet-Rouffiac,  
Conservateur en chef du patrimoine

Vincennes  
Service historique de la Défense  
2008

## **INTRODUCTION**

Le fonds auquel se rapporte le présent instrument de recherche concerne les Forces françaises stationnées à Berlin, pour la période 1945 à 1991.

La typologie d'instrument de recherche retenue est le répertoire numérique détaillé. La description s'attache à l'article et les analyses se présentent dans l'ordre croissant des cotes. Chaque article est désigné par une analyse se rapportant à l'ensemble des pièces qui le compose et se trouve accompagné de ses dates extrêmes.

Le fonds auquel renvoie le présent répertoire numérique est issu de la série U du cadre de classement de l'ancien Service historique de l'armée de terre (SHAT). Depuis le 17 janvier 2005, une réorganisation des services d'archives a eu lieu et le Service historique de la défense a été créé (SHD)<sup>1</sup>. Cependant, le cadre de classement antérieur est conservé, afin de préserver l'unité des fonds. La série U, antérieurement dévolue au SHAT, est aujourd'hui sous l'administration du Département interarmées, ministériel et interministériel (DIMI)<sup>2</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, toute nouvelle entrée dans la série U se voit attribuer une cotation dans la série continue ZE (état-major de l'armée de terre et unités de l'armée de terre) du cadre de classement commun à l'ensemble du SHD.

La série U comprend les archives relatives aux unités de l'armée de terre. Le terme unités de l'armée de terre est utilisé par commodité, puisqu'il recoupe des réalités bien diverses. Le cadre de classement pour la série S ayant été établi en 1983, c'est l'organisation de l'armée de terre de cette période qui y est privilégiée. Toutefois, du fait de la structure changeante des unités, une certaine souplesse a été instituée au sein des sous-séries. Ainsi, il existe des sous-séries vacantes correspondant à des services n'ayant pas encore versé leurs archives, ceci afin d'accueillir de futurs versements. Ce fonds a été intégré au sein de la sous-série 3 U relative aux Forces françaises en Allemagne. Les sous-séries caractérisant la série U sont au nombre de 9.

### **La cadre général des Forces françaises stationnées à Berlin**

Alors que les Forces Françaises implantées en République Fédérale étaient des Forces étrangères stationnées sur le territoire d'un Etat souverain, les éléments français de Berlin ont conservé le statut de troupes d'occupation. La naissance des deux Etats allemands n'a pas modifié sur le plan des principes, la situation dans l'ancienne capitale du Reich. Les quatre puissances y ont conservé leurs droits et responsabilités issus des accords quadripartites, confirmés par l'accord de 1971.

#### ***Préparer l'occupation***

Dès octobre 1943, les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne, certains de leur victoire finale sur le III<sup>ème</sup> Reich, décident la constitution d'un organisme chargé d'élaborer les textes fondamentaux sur l'occupation de Berlin et de l'Allemagne. Le document final, connu sous le nom de protocole de Londres, est signé le 12 septembre 1944. Il prévoit l'établissement d'un contrôle ferme de l'Allemagne et son découpage en trois secteurs, chaque secteur étant attribué à l'une des nations victorieuses. Berlin, capitale et symbole du nazisme, doit subir le même sort que le territoire allemand dans son ensemble. Bien que

---

1 Décret 2005-36 du 17 janvier 2005 portant création du Service historique de la Défense (parution au JO du 19 janvier 2005).

2 En 2005, les services des archives de la défense ont été regroupés en une organisation interarmées, le SHD, qui regroupe plusieurs départements dont le département « Terre » (anciennement SHAT) pour les archives antérieures à juin 1940, tandis que le DIMI est chargé de la collecte, du traitement et de la conservation des archives contemporaines (postérieures à juin 1940), exception faite de l'EMM (marine), l'EMA (air) et la gendarmerie.

située en plein cœur de la zone soviétique, la ville, soumise à un statut particulier, sera occupée conjointement par les trois puissances et subira donc un découpage identique.

Conclus quelques mois plus tard entre les trois alliés américain, anglais et soviétique, les accords de Londres déterminent plus précisément les différents organismes chargés d'administrer le territoire allemand.

L'organisme suprême de Contrôle, appelé Conseil de Contrôle, composé des commandants en chef de chaque zone d'occupation, est chargé d'assurer l'unité d'action entre les différents occupants, de traiter les problèmes concernant l'ensemble de l'Allemagne et d'en contrôler son administration. Un comité permanent de coordination sera établi sous le Conseil de Contrôle. Composé des représentants de chacun des trois commandants en chef, il aura pour rôle principal l'exécution des décisions du Conseil de Contrôle. Enfin, dans le contexte particulier de la capitale déchuée, une autorité interalliée du gouvernement (en russe : Kommandatura), constituée de commandants supérieurs de chaque puissance, nommés par leur commandant en chef respectif, sera établie pour diriger conjointement l'administration de la région du « Grand Berlin ». Cet organisme fonctionnera sous la direction du Conseil de Contrôle et recevra des ordres par l'intermédiaire du comité de coordination.

La France, pays occupé par l'Allemagne nazie, puis libéré par les alliés, ne participe à aucune des conférences du fait de cette situation particulière. Dans un premier temps, et jusqu'à la reconnaissance du Gouvernement provisoire du général de Gaulle, en octobre 1944, aucune présence française n'est envisagée en Allemagne. Dès lors, de Gaulle fait pression sur les Anglais et les Américains et obtient la reconnaissance de la France comme nation victorieuse. Lors de la conférence de Yalta, le 28 février 1945, Churchill et Roosevelt proposent à Staline d'intégrer la France comme quatrième puissance d'occupation. Grâce au soutien du Premier ministre anglais, convaincu qu' « *il ne peut y avoir renaissance de la dignité et de la splendeur européenne sans une France forte* », le Gouvernement provisoire français obtient officiellement la garantie de sa future présence en Allemagne et à Berlin.

S'engage alors une série de pourparlers particulièrement tendus entre les quatre nations. N'ayant participé à aucune des négociations déterminantes pour le contrôle de l'Allemagne vaincue et de sa capitale, le gouvernement français se heurte à des dispositions dictées par un état d'esprit bien différent du sien. Après quatre années d'occupation nazie, et dans le souvenir des deux dernières guerres meurtrières de 1870 et 1914-1918, le pays veut assurer définitivement ses frontières et réclame toutes les mesures nécessaires pour se protéger d'une nouvelle agression.

Même si la France adhère le 1<sup>er</sup> mai 1945 aux accords de Londres du 30 novembre 1944, il faut près de neuf mois pour obtenir un compromis définitif sur le découpage de la capitale. L'accord initial, prévoyant le partage en trois secteurs, est remis en cause le 28 février 1945 sur proposition britannique. Quelques jours plus tard, la France fait une nouvelle proposition qui conduit au premier compromis du 23 mars 1945. Refusant de perdre une partie du secteur qui leur était initialement réservé, les Soviétiques soumettent un nouveau découpage. Les trois alliés occidentaux tentent ensemble de faire obstacle à cette initiative, mais sans résultat. Et si le compromis du 1<sup>er</sup> mai 1945 convient aux Français, aux Britanniques et aux Soviétiques, ce sont les États-Unis qui refusent d'occuper le secteur qui leur est assigné pour des raisons géographiques. Finalement, ce sont les Anglais qui, face à l'entêtement soviétique et américain, offrent à la France deux des six arrondissements qui leur revenaient initialement : Wedding et Reinickendorf.

## **Organisation et fonctionnement des Forces françaises stationnées à Berlin**

### **L'installation**

Le 9 mai 1945, le général de Lattre de Tassigny signe au nom de la France l'acte de capitulation de l'Allemagne.

Le 3 juin suivant, les chefs d'état-major des forces anglo-américaines exposent à leurs

commandants en chef la situation juridique de Berlin. Le protocole de Londres donne droit aux alliés occidentaux d'investir immédiatement la capitale allemande, indépendamment de l'évacuation de la Saxe, de la Thuringe et du Mecklembourg, zones assignées à l'URSS et encore occupées par les forces occidentales.

Le 4 juin, les maréchaux Joukov et Montgomery, et les généraux Eisenhower et de Lattre de Tassigny se réunissent à Berlin. Ils approuvent quatre conventions réglant le désarmement, l'occupation et l'administration de l'Allemagne, instituant le Conseil de Contrôle et une commission de Contrôle. Avec cette déclaration, les quatre puissances victorieuses prennent officiellement le pouvoir gouvernemental en Allemagne.

C'est à cette même date qu'apparaît pour la première fois la notion du « rideau de fer ». En Pologne, les services secrets soviétiques procèdent déjà à l'extirpation systématique de tous les éléments opposés à l'instauration d'un régime communiste. Churchill comprend alors l'urgence de définir le plus rapidement possible des frontières entre les différentes zones d'occupation, en particulier à Berlin, où aucune limite sectorielle n'est encore déterminée.

Le 30 avril 1945, Staline amène le groupe Ulbricht dans la capitale allemande. Au fur et à mesure de l'avancée des Russes dans les différents arrondissements, Ulbricht met en place des autorités de contrôle prosoviétiques.

A la mi-juin, pour éviter tout conflit politique, Truman et Churchill proposent à Staline de replier leurs troupes dans leur zone d'occupation et d'envoyer en contrepartie des unités à Berlin pour l'occupation commune.

Le 29 juin, une commission se réunit à Berlin. La participation d'une délégation française y était prévue, elle est refusée par Joukov tant que le secteur français de Berlin n'est pas délimité. La conférence se termine par l'accord sur l'entrée des forces alliées occidentales à Berlin.

Le 3 juillet 1945, les armées américaines et anglaises, ainsi que 800 soldats et 60 officiers de la 1<sup>ère</sup> armée française atteignent le sud de Berlin. Aucun secteur précis ne leur étant affecté, les Français obtiennent du gouvernement anglais l'autorisation de séjourner temporairement dans le secteur britannique.

Suite au découpage définitif du 30 juillet 1945, la situation s'améliore légèrement pour les troupes françaises. Le 12 août 1945, les autorités militaires anglaises remettent officiellement les deux arrondissements de Wedding et Reinickendorf au général de Beauchesne. Dans les jours qui suivent, le génie et les éléments motorisés du 49<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, arrivés entre temps, s'installent dans l'ancienne caserne d'Hermann Göring, rebaptisée quartier Napoléon.

Entre juillet 1945 et mai 1947 sont enregistrés vingt arrivées de régiments, compagnies ou détachements, quatorze départs, quatre relèves, deux dissolutions, celles des 151<sup>ème</sup> et 101<sup>ème</sup> régiments du génie et enfin une constitution, celle du premier régiment du génie. Fin juin 1947, la situation s'est stabilisée. La plupart des troupes et services ont intégré le quartier Napoléon. Restent la gendarmerie, stationnée au quartier Foch, et quelques services civils répartis dans les différents arrondissements du secteur français.

### **Le libre accès à Berlin**

La décision des quatre puissances victorieuses d'accorder à Berlin un statut particulier implique dans l'esprit des occidentaux un droit d'accès non limité à l'ancienne capitale. Aussi, la question des voies de communication entre les zones occidentales et Berlin n'a jamais été réellement posée au cours des différentes conférences précédant l'arrivée des troupes alliées. Mais la situation change radicalement lorsque Churchill et Truman font usage de leur droit d'occupation dans la capitale allemande. Staline sait qu'un accès libre à Berlin justifierait toute présence occidentale dans la zone soviétique de l'Allemagne, et lui ôterait donc toute liberté d'action. Pour cette raison, il ordonne à Joukov de négocier un accès minimum et contrôlé à Berlin. Lors de la conférence du 29 juin 1945, les Etats-Unis et la Grande Bretagne demandent trois lignes de chemin de fer, deux routes principales et l'espace aérien indispensable au ravitaillement et au bon

fonctionnement de leurs troupes stationnées à Berlin. Le refus de Joukov est catégorique. Après de nombreuses discussions, l'Union soviétique concède finalement l'utilisation illimitée de la ligne de chemin de fer reliant Goslar à Berlin via Helmstedt et Magdebourg, et de l'autoroute Hanovre-Magdebourg-Berlin. L'utilisation de l'autoroute Francfort-Berlin n'est pas accordée. Pour le trafic aérien, un couloir de 30km de large de Berlin à Magdebourg et deux bandes aériennes entre Berlin et Francfort sont accordées. En même temps, les délégués conviennent d'excepter de tout contrôle douanier et militaire, tout le trafic par air, voie routière et voie ferrée. En novembre de la même année, les Anglais obtiennent un couloir aérien supplémentaire entre Berlin et Hambourg.

Bien qu'aucun écrit n'entérine officiellement ces accords, il est clair dans l'esprit de Staline que les Américains et les Anglais reconnaissent n'avoir qu'un droit d'accès contrôlé et limité à Berlin. Le cadeau soviétique est empoisonné : la ligne de chemin de fer entre Helmstedt et Berlin est à voie unique, la route en piteux état. Seuls les trois couloirs aériens garantissent véritablement le rattachement de Berlin aux différents secteurs occidentaux

Dans l'impossibilité de s'accorder sur les problèmes de fond, les alliés occidentaux organisent le 27 février 1948 à Londres une conférence pour évoquer les problèmes liés à la reconstruction et l'inclusion des zones occidentales dans le plan Marshall. L'URSS, non invitée et non informée des résultats, y trouve le prétexte pour se retirer le 20 mars 1948 du Conseil de Contrôle, qui cesse alors toute activité. Comprenant que les occidentaux tentent de rattacher Berlin-Ouest au reste de l'Allemagne, les Russes imposent un contrôle serré visant à isoler complètement la ville. Au mois de juin, les occidentaux adoptent les recommandations de prélude à la formation d'un gouvernement d'Allemagne de l'ouest, puis décident d'une réforme monétaire.

Dans la même période, la France accepte l'intégration de sa zone d'occupation dans la bizonie anglo-américaine formée en 1947. L'état de division entre occidentaux et Soviétiques n'est plus simplement politique, il devient économique. La réaction de ces derniers est instantanée : leurs délégués quittent la Kommandatura interalliée. Quelques jours plus tard, les Russes décrètent pour des raisons techniques le blocus complet de la ville. Toutes les voies d'accès par terre sont coupées, seules les voies aériennes ne peuvent être contrôlées.

En essayant d'affamer la population ouest-berlinoise et les alliés occidentaux, Staline espère les contraindre par la force à renégocier le statut quadripartite d'occupation. Le résultat obtenu est tout à fait contraire. Les efforts menés lors de ces huit mois de blocus par la partie occidentale de Berlin ont contribué à développer une solidarité et un sentiment communautaire entre les Berlinoises et les occupants américains, anglais et français. Les ennemis d'hier sont désormais officiellement des forces de protection.

Les mesures pratiques sont immédiates. Dès le 23 mai 1949, date de la proclamation de la République fédérale d'Allemagne, les alliés publient un nouveau statut d'occupation pour Berlin, appelé « *petit statut d'occupation* ». Ce document redéfinit aussi bien les termes des relations entre la Kommandatura interalliée et la municipalité de Berlin, que les droits réservés des alliés. Il indique clairement leur volonté d'appliquer, dans la mesure du possible, les mêmes dispositions libérales à Berlin qu'en RFA. Ce nouveau statut est conçu comme un compromis politique assurant aux Berlinoises le sentiment d'indépendance, sans pour autant sacrifier les fonctions de contrôle de alliés.

Six ans plus tard, en 1955, l'application des accords de Paris redonne à la République fédérale sa fonction d'état souverain et l'intègre dans l'alliance atlantique. Les droits et pouvoirs des alliés restent cependant maintenus à Berlin en raison de la situation internationale qui empêche toute réunification ou conclusion d'un règlement de paix. Dans le contexte particulier de Berlin, leur mission est clairement établie : protéger la ville et sa population en intégrant dans leurs rangs les forces de la police berlinoise qui leur est subordonnée.

Toutes les dispositions prises lors de ces différents accords resteront en vigueur jusqu'au 3

octobre 1990, date de la réunification.

## **Indications méthodologiques**

Il n'est pas question ici de présenter les différentes étapes qui ont permis de classer ce fonds, mais plutôt de donner quelques informations d'ordre méthodologique.

### **Le plan de classement**

Il a fallu organiser ces archives dans un ensemble cohérent qui reflète au mieux la structure des Forces françaises stationnées à Berlin (FFSB). Toutefois, au cours du classement, il est parfois apparu plus judicieux, à cause d'une documentation lacunaire, de privilégier l'activité des FFSB au détriment de sa structure. Le plan du corps de l'instrument de recherche est donc constitué à partir d'une combinaison de thématiques et de structures organisationnelles.

Les parties Kommandatura, Comité de coordination et Conseil de Contrôle regroupent les différents organismes mis en place par les alliés pour réorganiser l'Allemagne. L'action de ces organismes quadripartites (États-Unis, Royaume-Uni, URSS et France) portent principalement sur :

- la démilitarisation ;
- la dénazification ;
- la démocratisation ;
- les problèmes économiques ;
- les réparations ;
- les administrations centrales ;
- les transferts de population ;
- la réorganisation territoriale ;
- la liquidation de l'État prusse.

Signalons l'importance du fonds concernant les relations de l'Élément français de la Section Alliée de Liaison et Protocole (Conseil de Contrôle) avec ses partenaires étrangers (soviétiques) et les missions militaires et consulats étrangers.

### ***Élément français de la Section Alliée de Liaison et Protocole***

La Section Alliée de Liaison et Protocole a été créée à la date du 6 novembre 1945 en vertu de la directive n°17 du Conseil de Contrôle.

La Section Alliée de Liaison et Protocole a pour fonctions principales de :

- recevoir au siège de l'autorité alliée de Contrôle les délégués des missions militaires accréditées auprès du Conseil de Contrôle des organisations des Nations unies admises en Allemagne par le Conseil de Contrôle, ainsi que ceux des organismes centraux allemands ;
- mettre ces délégués au courant du fonctionnement de l'organisation de l'autorité alliée de Contrôle et de ses éléments nationaux et servir d'intermédiaire pour toutes requêtes présentées par les missions militaires à l'autorité alliée de Contrôle ;
- recevoir les requêtes des missions militaires accréditées auprès du Conseil de Contrôle, visant à l'obtention de facilités de toutes sortes.

De plus, une instruction du 15 mai 1946 précise que la Section Alliée de Liaison et Protocole est chargée de :

- faire connaître aux représentants des missions la structure de l'autorité alliée de Contrôle, de la Kommandatura et des divers états-majors nationaux qui se trouvent tant à Berlin que dans les zones, afin de faciliter à ces représentants l'accomplissement de leur tâche ;
- acheminer toute la correspondance adressée à l'autorité alliée de Contrôle par les représentants de ces missions ou organisations.

### **Le chef de la Section Alliée de Liaison et Protocole**

Un chef permanent de la Section Liaison et Protocole est désigné. Ce chef est présenté aux quatre

commandants en chef qui approuvent cette nomination au cours d'une séance du Conseil de Contrôle.

### ***Les missions militaires***

Cependant, même si le volume du fonds des missions militaires est conséquent, son intérêt reste limité. En effet, un bref historique du rôle de ces missions militaires va nous permettre de le comprendre.

Ce sont les accords de Londres du 14 novembre 1944, ainsi que la déclaration des 4 gouvernements sur les organismes de contrôle en Allemagne qui ont décidé de l'installation sur le territoire allemand occupé par les Forces des quatre puissances alliées, de « missions militaires » représentant les différents pays associés aux hostilités contre le Reich.

L'accord dispose en effet :

*« art VIII : Les liaisons nécessaires avec les gouvernements des autres nations unies principalement intéressées seront assurées par des missions militaires (qui pourront comprendre des membres civils) nommées par ces Gouvernements auprès du Conseil de Contrôle et ayant accès par les voies appropriées, aux organismes de contrôle. »*

La déclaration des quatre gouvernements « concernant les organismes de contrôle en Allemagne » faite le 5 juin 1945, stipule de même :

*« art 5 : La liaison avec les Gouvernements des autres nations unies principalement intéressées sera assurée par des missions militaires (qui pourront comprendre des membres civils) nommées par ces gouvernements auprès du Conseil de Contrôle. Ces missions auront accès par les voies appropriées aux organismes de contrôle. »*

En droit, les missions militaires ont pour objet d'assurer la représentation des Etats intéressés auprès du Conseil de Contrôle Allié, organisme suprême de gouvernement de l'Allemagne chargé de prendre « en l'absence d'un gouvernement central ou de l'autorité centrale allemande destituée » les décisions communes « sur les principales questions intéressant l'ensemble de l'Allemagne ». Formellement, cette représentation n'est donc pas assurée, auprès des Commandants ou auprès de la Kommandatura.

Les chefs des missions militaires présentent leurs lettres de créance aux trois chefs de Protocole alliés se constituant en « autorité de contrôle », et réunis exceptionnellement pour cette circonstance, non pas à la Kommandatura, mais à l'ancien « Building » du Conseil de Contrôle, Potsdamer Strasse.

Au cours de l'année 1945, et sur décision du Conseil de Contrôle, 16 nations seulement furent priées d'accréditer leur mission à Berlin car « seules seront acceptées, tout d'abord, les missions des pays qui en feront la demande et qui sont immédiatement intéressés par les problèmes courants de l'Allemagne ou qui ont droit d'être représentées, étant donné leur contribution à la défaite de l'Allemagne ».

Ces nations sont : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, le Danemark, la Grèce, l'Inde, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie.

En fait, 15 missions seulement furent installées effectivement, la Nouvelle-Zélande n'ayant pas donné suite à l'invitation reçue.

Trois de ces missions disparurent bientôt :

- le Brésil d'abord, qui retira sa mission en 1946 après avoir rompu ses relations diplomatiques avec l'URSS,
- la Chine nationaliste, après l'avènement du régime Mao-Tsé-Toung, ne se jugeant plus en mesure d'assurer le fonctionnement matériel d'une mission à Berlin,
- l'Inde enfin, qui décida de transformer sa mission militaire en consulat, après l'indépendance.

Il restait en 1963, 12 missions militaires dûment accréditées et installées à Berlin.

Le nombre des membres de chaque mission a été en 1945 limité à dix, en raison de la pénurie aiguë de logements.

## Le Statut des missions

Les missions militaires et leurs membres sont, du point de vue de leur statut juridique, assimilés dans une certaine mesure aux membres des Forces d'occupation alliées. Par voie de conséquence, les gouvernements militaires prennent à leur charge, au même titre que pour leurs propres services, l'installation matérielle (logement, certaines prestations, immatriculation des voitures, etc) des missions, et leur appliquent leurs propres réglementations (c'est ainsi que le code de la route des Forces Alliées, par exemple, qui fixe le régime spécial de circulation des véhicules alliés, sur la voie publique allemande, s'applique aux missions ; celles-ci n'ont donc pas à observer le code de la route allemand). Mais les gouvernements militaires, s'ils font application de leurs lois et de leur réglementation aux missions, en assurent aussi la sanction en cas d'infraction : les membres des missions relèvent, du point de vue pénal, de la compétence juridictionnelle des tribunaux alliés d'occupation.

## Activité des missions

### *Relations avec l'autorité alliée de Contrôle*

Tout chef de mission arrivant à Berlin était présenté aux membres du Conseil de Contrôle au cours d'une cérémonie d'une brièveté susceptible de le déconcerter. Annoncé par le chef du Protocole, il était uniquement admis à passer, en leur serrant la main, devant les quatre Commandants en Chef et les membres de leurs états-major. Il sortait aussitôt de la pièce sans qu'un mot de bienvenue ait été prononcé. Les chefs des missions présentaient leurs lettres de créances aux trois chefs de Protocole alliés se constituant en « autorité de Contrôle » et réunis exceptionnellement pour cette circonstance, non pas à la Kommandatura, mais à l'ancien building du Conseil de Contrôle, Potsdamer Strasse.

Des travaux de l'Autorité Alliée de Contrôle, ces chefs de missions n'ont en fait guère rien connu. A de rares intervalles, les décisions prises susceptibles de les intéresser leur étaient communiquées. Mais rien ne leur fut jamais indiqué des études en cours. En janvier 1947, le doyen que ces missions s'étaient données, éleva une timide protestation en demandant qu'ils puissent au moins recevoir copie des ordres du jour des réunions du Conseil de Contrôle et du Comité de Coordination et qu'au cours de conférences tenues par le Secrétariat Allié, leurs représentants obtiennent des informations sur l'avancement des travaux entrepris. Ces quelques satisfactions leur furent refusées.

On ne doit donc pas être surpris si les interventions des missions militaires près du Conseil de Contrôle furent en nombre limité. Il n'est pas tenu compte ici des questions de détail posées par les chefs de mission – demandes de renseignement pour la plupart – et auxquelles les Directoires étaient en mesure de répondre eux-mêmes, mais seulement des questions importantes nécessitant une délibération du Comité de Coordination ou du Conseil de Contrôle. Parmi les demandes importantes qui obtinrent satisfaction, on peut citer une demande de la Pologne portant sur la remise à sa disposition de navires antérieurement immatriculés à Dantzig. Il n'y en eut en fait guère d'autres. Par contre, une protestation élevée en 1947 par les missions polonaise et yougoslave contre des mesures qu'auraient prises les commandants des zones américaine et britannique ne put même pas franchir le cap du Secrétariat par suite de l'opposition du Secrétaire américain. Celui-ci estimait en particulier que les missions militaires n'avaient nulle qualité pour s'élever contre les décisions prises par les Autorités occupantes. Aucune délégation ne fit appel, à un échelon supérieur, du blocage par le Secrétariat des deux demandes ainsi présentées.

En règle générale, toute question soumise à l'Autorité Alliée de Contrôle était transmise à un Directoire pour étude avant examen par le comité de Coordination. Les quelques questions importantes soumise par les missions militaires et auxquelles cette procédure fut appliquée, telle la demande de retour en Pologne des mineurs de souche polonaise travaillant dans la Ruhr, parvinrent rarement à se dégager du maquis des discussions en Directoire et ne reçurent aucune solution.

Les missions militaires dépendant des trois nations soumises à l'obédience soviétique (Pologne, Tchécoslovaquie et Yougoslavie) ne se découragèrent toutefois jamais et continuèrent de



soumettre au Conseil de Contrôle des questions pour lesquelles il était plus que probable qu'aucune solution ne serait obtenue. Au début de l'année 1948, ces trois missions adressèrent au Conseil de Contrôle les résolutions adoptées lors de la Conférence tenue, peu de temps auparavant, à Prague par les ministres des Affaires Etrangères de leurs trois Nations.

Plus tard, après la mise en sommeil des organismes quadripartites, la mission polonaise présenta une requête suggérant une réunion du Conseil de Contrôle.

Obtenant peu d'informations par les moyens qui leur avaient été officiellement notifiés, les membres des missions s'empressèrent de nouer des relations directes avec les divers représentants des délégations alliées avec lesquelles ces relations étaient plus faciles, c'est-à-dire le plus souvent avec la délégation qui les avait accueillies dans son secteur. Elles purent ainsi être malgré tout suffisamment renseignées et furent en mesure d'informer leurs gouvernements et de présenter les quelques requêtes particulières qui étaient susceptibles de recevoir satisfaction.

#### Autres activités des missions

Les nations qui détachèrent des missions en Allemagne avaient, pour la plupart, de multiples intérêts à y défendre, qui tous ne nécessitaient pas le recours à l'Autorité Alliée de Contrôle.

Certaines questions - en particulier celles concernant la restitution des biens emportés par les armées allemandes, quand il s'agissait de nations ayant été envahies et celles ayant trait à la mise en œuvre des réparations - pouvaient se traiter directement avec les services de chacun des Commandants de zone intéressés. Cette procédure fut très vite adoptée par toutes les missions militaires.

Les missions eurent également à s'occuper de tous leurs compatriotes encore présents en Allemagne qu'il s'agît de soutenir ceux qui y restaient comme colonies permanentes, ou de se soucier du retour de ceux que la fin de la guerre y avait laissés comme épaves. Les opérations de rapatriement furent assez rapidement menées à bonne fin par certaines missions dont les nationaux acceptaient sans difficulté le retour au pays d'origine. Il n'en était pas de même pour les Polonais ou Yougoslaves, parmi lesquels le nombre des opposants au régime des démocraties populaires était élevé. Les commandants des zones où s'étaient réfugiés ces errants n'acceptant pas le rapatriement par contrainte, les missions Polonaises et Yougoslaves, non sans récrimination, durent se contenter d'une action de propagande près des intéressés, action pour laquelle elles jugèrent d'ailleurs qu'on ne leur laissait pas les libertés suffisantes. Elles se plaignirent constamment d'entraves qu'elles rencontraient au niveau de l'administration des camps des personnes déplacées. Pour ces deux chefs de mission, le problème des rapatriements demeura vraiment une préoccupation de premier plan depuis leur arrivée à Berlin.

#### Les consulats

Le 25 juillet 1945, les représentants de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni, et de l'URSS, ont signé à Londres un accord « sur les exigences additionnelles à imposer à l'Allemagne ». Dès 1945, deux États neutres, la Suisse et la Suède, demandèrent l'autorisation de maintenir leurs missions diplomatiques en Allemagne.

A la suite de la cessation des travaux du Conseil de Contrôle, la Haute Commission Alliée, par décision tripartite prise par les trois Hauts Commissaires, autorisa en 1950 enfin, l'installation de consulats étrangers sur le territoire de chacun des secteurs occidentaux de Berlin.

#### ***Le Gouvernement militaire et commandement du secteur français de Berlin***

Le plan de classement consacre une part importante au Gouvernement militaire et commandement du secteur français de Berlin. Cela pose la question des attributions du général, chef du Gouvernement militaire français et commandant le secteur français. Le général exerce à Berlin des attributions civiles et des attributions militaires.

Dans l'exercice de ses attributions qui dérivent de sa qualité de représentant du Haut-Commissaire (de l'ambassadeur de la République française près la République Fédérale

d'Allemagne depuis 1955), il est qualifié de chef du Gouvernement militaire français de Berlin (GMFB). Lorsqu'il exerce les attributions qui lui sont confiées par la hiérarchie militaire, il est désigné comme Commandant du Secteur Français de Berlin.

L'appellation de chef du Gouvernement militaire (ou de gouverneur militaire) sanctionne les attributions que le général reçoit de l'ambassadeur près la RFA par le jeu combiné des articles 1 et 2 (1<sup>ère</sup> partie) du décret n° 55-1273 du 15 septembre 1955.

*Article 1<sup>er</sup> : Outre les attributions normales des ambassadeurs, l'ambassadeur de la République Française auprès de la République Fédérale d'Allemagne exerce, compte tenu des dispositions de l'Accord tripartite sur l'exercice des droits réservés en Allemagne, les pouvoirs reconnues en Allemagne au gouvernement de la République française par le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République Fédérale d'Allemagne et ses annexes, la convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne et les lettres signées à Paris, le 23 octobre 1954.*

*Article 2 : En particulier, dans le cadre des attributions qui lui sont conférées à Berlin, en vertu de l'article précédent, l'ambassadeur de la République française auprès de la République Fédérale d'Allemagne a autorité sur le général, Gouverneur militaire français de Berlin, compte tenu des dispositions du décret n°55-1275 en date du 15 septembre 1955 fixant les attributions du général commandant en chef les Forces françaises en Allemagne.*

C'est au nom de l'ambassadeur et sous son autorité que le général participe à Berlin à l'« autorité suprême » que les Commandants alliés détenaient conjointement pour diriger l'administration du « Grand Berlin » (Accords Quadripartites du 14 novembre 1944 et du 1<sup>er</sup> mai 1945), et dont la « déclaration relative à Berlin » du 5 mai 1955 définit l'étendue tant en « pouvoirs réservés » directs qu'en pouvoirs de contrôle sur les autorités allemandes.

En sa qualité de chef du Gouvernement militaire de Berlin, le général est assisté du Ministre Délégué dont les attributions sont précisées par la décision de l'ambassadeur de France à Bonn du 16 avril 1958 :

*Article 2 : Le Ministre Délégué assiste le général chef du Gouvernement militaire dans l'exercice des pouvoirs réservés par les accords en vigueur, et dans la gestion budgétaire et administrative du Gouvernement militaire Français de Berlin.*

A cet effet, et dans ces conditions, il a autorité sur l'ensemble des services du Gouvernement militaire.

*Article 3 : Le Ministre Délégué remplace le chef du Gouvernement militaire en son absence.*

*Le personnel du Gouvernement Militaire relevait dès avant 1955 du ministère des Affaires Etrangères, soit par l'intermédiaire du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes, soit directement. Depuis la création d'un Haut Commissaire de la République française en Allemagne (décret du 2 août 1949) ce personnel avait cessé d'être placé sous l'autorité du général Commandant en chef en Allemagne.*

Sur le Gouvernement militaire français, les textes sont clairs et aucune difficulté ne surgit dès lors qu'il est entendu que le Gouvernement « militaire » n'est plus rattaché à l'autorité militaire ; le général, chef du Gouvernement militaire, étant mis à la disposition (en détachement ou hors cadre) du ministère des Affaires Etrangères.

L'appellation de « Commandement du Secteur Français » de Berlin prêle, elle, en revanche à ambiguïtés.

Le terme « secteur » trouve son origine dans le protocole de Londres du 12 septembre 1944 sur l'organisation politique de l'Allemagne qui divise le Grand Berlin en trois (puis en quatre). Il s'agit de circonscriptions territoriales composées d'un certain nombre de « Bezirke » selon la loi allemande de 1920 – deux pour le secteur français – dans lesquels les commandants de secteur exercent une partie de l'autorité conjointe dévolue à la Kommandatura par le Conseil de contrôle. Lorsque le Conseil de Contrôle a cessé ses activités en 1948, l'« Autorité suprême en Allemagne » a cessé d'être exercée à quatre et s'est trouvée transférée, chez les Américains, Britanniques et Français, aux Hauts-Commissaires, puis aux Ambassadeurs. Dans le cas français, l'autorité de l'Ambassadeur de la République française sur le général, Gouverneur français de Berlin, est définie par le début de l'article 2 du décret n° 55-1273.

*Fin de l'article 2 : « l'ambassadeur est notamment responsable de la sécurité intérieure et du maintien de l'ordre dans le secteur de Berlin occupé par les Forces françaises et, à cet effet, il dispose du général, Commandant ce secteur dont il est habitué à requérir les moyens ».*

La fin de l'article 2 indique que les pouvoirs reconnus au général en sa qualité de Commandant de secteur se confondent avec ceux de Gouverneur militaire et qu'ils sont essentiellement de caractère civil et administratif. L'ensemble de ces pouvoirs, y compris l'habilitation à requérir, en matière de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre, les moyens du secteur français, est d'ailleurs recueilli en l'absence du général par le Ministre-Délégué, conformément à l'article 3 de la décision du 16 avril 1958 de l'ambassadeur de France près la RFA.

Il en va différemment en ce qui concerne le commandement des Troupes et Services, stationnés pour les besoins de l'occupation dans le secteur français que l'usage a consacré comme le « commandement du Secteur français (Troupes et Services) » puis comme « Commandement du Secteur français » tout court. Pour ce commandement, le général est subordonné non pas à l'ambassadeur, mais au général Commandant en chef les Forces françaises en Allemagne (administration, discipline, instruction et logistique) exerçant les attributions de commandant de région (décret 55-1275 du 15 septembre 1955), alors qu'en matière de défense il reçoit ordre et directives du chef d'état-major des armées.

L'appellation « Commandement du Secteur français de Berlin » prêle donc à confusion parce que « secteur français » recouvre des notions différentes : d'une part les responsabilités civiles et administratives de l'ambassadeur, y compris sécurité intérieure et maintien de l'ordre, d'autre part les responsabilités exercées dans le cadre de la hiérarchie militaire. Il convient à cet égard de constater que lorsque la parenthèse (Troupes et Services) était accolée au titre « Commandant du Secteur français » elle levait utilement l'ambiguïté en précisant que le Commandement du Secteur français devait être pris uniquement dans son acceptation militaire.

De même, il convient de préciser les attributions du service de la Sûreté.

Le **service de la Sûreté** participe activement aux questions de « sécurité intérieure dans le Secteur de Berlin occupé par les troupes françaises », en vertu du décret du 15 septembre 1955.

Ce service est composé de six fonctionnaires de Police détachés auprès du ministère des Affaires Etrangères pour servir au Gouvernement militaire français de Berlin.

Les attributions et les compétences du service de la Sûreté s'exercent dans trois directions principales, à savoir :

- la sécurité publique qui recouvre la Kommandatura interalliée (où le chef de la sûreté siège au sein du comité de sécurité publique) ainsi que l'aéroport de Berlin-Tegel,
- les liaisons et les informations, grâce aux relations entretenues avec les services de police et autres administrations de Berlin-Ouest ainsi qu'avec les alliés,
- le centre de transit des réfugiés de Berlin-Marienfelde.

Ces différents domaines d'activité permettent au chef de la Sûreté d'assurer son rôle de conseiller de sécurité auprès du général et du Ministre-Délégué en portant à leur connaissance des informations de nature diverse sur la situation à Berlin-Ouest.

Le Groupe des liaisons assure les liaisons régulières avec le service de protection de la Constitution de Berlin-Ouest, la Staatsschutz, la Police allemande en général, les diverses administrations berlinoises telles que les douanes ou le service des Étrangers ainsi qu'avec les homologues alliés.

Ces multiples liaisons donnent lieu à l'exploitation des renseignements recueillis, sous forme de notes ou de synthèses destinées aux Autorités du GMFB. Parallèlement, ce même groupe diligente diverses enquêtes au profit d'organismes du GMFB.

### ***L'aéroport Tegel***

Dès 1945, un faible détachement d'officiers et de sous-officiers de l'armée de l'air est présent au sein de l'office militaire de sécurité. Avec le blocus de Berlin en 1948 et la construction de l'aéroport de Tegel, le rôle de l'armée de l'air française prend une toute nouvelle dimension. En 1960, les services de la compagnie Air France sont transférés de l'aérodrome de Tempelhof à Tegel. Le 1<sup>er</sup> août 1964, la base aérienne 165 est créée. La mission de son personnel est double : elle consiste à gérer la base et à assurer l'exploitation opérationnelle de l'aérodrome civil. Le 1<sup>er</sup> mai 1968, le trafic charter est transféré à Tegel. La préoccupation principale du commandant de la base aérienne devient alors la mise en œuvre d'un aéroport international placé sous la responsabilité du général gouverneur militaire français de Berlin.

Les nouvelles installations de Tegel-sud sont inaugurées le 23 octobre 1974 et deviennent opérationnelles le 1<sup>er</sup> novembre. Ce sont des civils et des militaires français qui assurent le contrôle de l'ensemble du trafic aérien civil berlinois à partir du jour où celui-ci est entièrement transféré à Tegel, le 1<sup>er</sup> septembre 1975. La gestion du trafic aérien reste aux mains de la base aérienne 165 jusqu'au 3 octobre 1990, date à laquelle les droits réservés des alliés à Berlin deviennent caducs. Le personnel français reste néanmoins en place jusqu'au 31 décembre 1992, à la demande des autorités allemandes. Sous le nom d'unité française du service de la navigation aérienne, il a assuré la transition avant la prise en main définitive de l'aéroport international de Berlin-Tegel par le personnel civil allemand.

### **Intérêt du fonds et orientation de recherche**

Le Troisième Reich n'étant plus, les alliés mettent en place des structures quadripartites chargés de réorganiser l'Allemagne. Rapidement, avec la guerre froide, ces institutions sont paralysées. Enjeu majeur, l'Allemagne est au centre de ce face à face.

Cette division puis réunification est visible tout au long du fonds, au gré des relations plus ou moins tendues qu'entretiennent les deux Blocs. La France devient, dans ce contexte, un interlocuteur privilégié de l'Allemagne.

Ce fonds permet surtout d'entrevoir les premières années de l'occupation de l'Allemagne à travers les organismes interalliés.

Un premier organisme allié a autorité sur l'ensemble des zones occupées. Le Conseil de Contrôle regroupe « les quatre commandants en chef agissant ensemble en corps constitué ». Ses fonctions sont d'assurer l'uniformité d'action entre les commandants en chef dans leur zone respective d'occupation, de prendre en commun des décisions sur les principales questions intéressant l'ensemble de l'Allemagne et de diriger l'administration de Berlin. Il doit se réunir au moins une fois tous les dix jours et à tout moment sur demande de l'un de ses membres. Les décisions sont prises à l'unanimité, ce qui constitue rapidement une source de blocage complet à l'efficacité de cet organisme. La présidence du Conseil de Contrôle est assurée à tour de rôle par chacun des quatre membres (le changement s'effectue tous les mois). Ces derniers sont assistés par leurs conseillers politiques qui peuvent participer aux réunions.

A l'échelon immédiatement inférieur, le Comité de Coordination fait appliquer les décisions du Conseil de Contrôle et prépare l'ensemble des questions soumises par chaque commandant en chef. Les décisions du Conseil de Contrôle sont transmises par le Comité de Coordination aux membres de l'état-major de Contrôle. Ceux-ci, nommés par leur gouvernement, occupent leurs fonctions dans les divisions suivantes : armée de terre, armée de l'air, marine, transport, questions politiques, économiques et financières, réparations, prestations et restitutions, affaires intérieures et communication, contentieux juridiques, dossiers concernant les prisonniers de guerre et personnes déplacées, et enfin, gestion de la main d'œuvre.

A la première séance du Conseil de Contrôle siègent le général Eisenhower, le maréchal Montgomery, et le maréchal Joukov. La France ne participe pas à cette première réunion qui se tient le 30 juillet 1945 dans l'ancienne cour d'appel de Prusse, en secteur américain (Potsdamer Strasse). C'est d'ailleurs à cette occasion qu'est délimité de façon définitive le secteur qui sera attribué au gouvernement militaire français de Berlin. Le 10 août 1945, la France est autorisée à délibérer aux réunions du Conseil de Contrôle en tant que membre à part entière des forces d'occupation. Le général Koenig représente la France et y siège jusqu'à la fin, tandis que ses homologues, appelés à d'autres fonctions, cèdent successivement leur place aux généraux Mac Marney et Clay (USA), au maréchal Sholto Douglas et au général Robertson (GB), et enfin au maréchal Sokolowsky (URSS).

Les généraux Koeltz (jusqu'en 1946) et Noiret sont successivement les adjoints du général Koenig. C'est ce dernier qui siège le 20 mars 1948, lorsque le maréchal Sokolowsky et ses collaborateurs quittent la séance, rendant impossible le fonctionnement de cet organisme. Le représentant soviétique est outré qu'on lui refuse des précisions sur les conversations tripartites tenues à Londres peu auparavant. Le Conseil de Contrôle disparaît de facto après cette trentième réunion. Il n'est officiellement dissous qu'en 1949, lorsque les trois zones occidentales donnent naissance à la RFA.

D'autre part, l'article VII des accords de Londres met en place une autorité interalliée de gouvernement comprenant quatre commandants supérieurs, un de chaque puissance, nommés par leur commandant en chef respectif. Il s'agit de la Kommandatura interalliée.

Le 7 juillet 1945, tandis que la mission française s'installe à Frohnau, les trois gouverneurs militaires de la ville, Gorbatov (URSS), Parks (USA) et Lyne (GB), se réunissent en une séance préparatoire. Quatre jours plus tard, ils se retrouvent pour la première séance dans une salle du quartier de la Lehrter Bahnhof. La France n'y est représentée officiellement que le mois suivant, à la sixième réunion, lorsqu'elle dispose enfin d'un secteur d'occupation. Les délégués français sont successivement le général de Beauchesne (jusqu'au 15 mars 1946), le général Lançon (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1946) et le général Ganeval, qui préside la dernière séance quadripartite de l'organisme.

Les réunions se tiennent dans un bâtiment de la Kaiserwerther Strasse à Zehlendorf, au moins une fois par mois sous la présidence tournante de l'un des quatre gouverneurs militaires de Berlin. Chacun des généraux gouverneurs est accompagné par son adjoint, haut fonctionnaire des Affaires étrangères, et assisté d'un état-major et de comités spécialisés. Entre les sessions, un secrétariat permanent quadripartite prépare l'ordre du jour, rédige les procès-verbaux des séances, répartit le travail entre les comités et échange toute correspondance utile avec l'administration civile allemande de Berlin. Les affaires tranchées par accord à la base sont transmises au conseil par voie hiérarchique pour approbation. Ensuite, le secrétariat transmet les décisions aux autorités allemandes compétentes qui en assurent l'exécution.

La Kommandatura interalliée est responsable devant le Conseil de Contrôle de toutes les questions relatives à l'administration de Berlin. Elle reçoit les ordres concernant la ville par l'intermédiaire du Comité de Coordination et se charge de les faire appliquer uniformément dans tous les secteurs d'occupation.

La Kommandatura interalliée prend ses décisions à l'unanimité, ce qui offre à ses membres la faculté d'y opposer un droit de veto. Les questions litigieuses, accompagnées d'un rapport circonstancié, sont portées devant le comité de coordination. Si l'accord n'est pas obtenu au conseil de contrôle, celui-ci peut saisir en dernier ressort le conseil des ministres des Affaires étrangères.

Avec la dégradation des relations entre les alliés occidentaux et soviétiques, les séances deviennent de plus en plus longues (jusqu'à 15 heures), n'aboutissant à rien à cause des veto successifs des Soviétiques.

Suite au retrait définitif de ceux-ci, la Kommandatura interalliée continue à légiférer pour l'ensemble de Berlin, mais elle n'applique ses décisions que dans les secteurs occidentaux. Pour en renforcer l'efficacité, la règle de l'unanimité est abrogée, et remplacée par la majorité simple. La Kommandatura interalliée poursuit ses activités jusqu'à la chute du mur. Une ultime réunion quadripartite met fin symboliquement le 2 octobre 1990 au fonctionnement de cet organisme.

### **Le Gouvernement militaire**

Dès 1945, les trois alliés occidentaux mettent en place une structure de gouvernement pour chaque secteur. Ces organisations sont appelées gouvernements militaires. A la tête de chacun d'entre eux est placé un général, commandant les troupes et services de Berlin et gouverneur de son secteur. Il associe donc des responsabilités spécifiquement militaires à des fonctions officielles. Un ministre délégué, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, l'assiste et le remplace en son absence dans toutes ses fonctions.

Ces gouvernements militaires, tous trois de structure identique, comprennent de multiples services dont les principaux sont les suivants :

- La division politique, dirigée par un conseiller des Affaires étrangères, chargée de suivre toutes les questions politiques liées à l'exercice des droits alliés.
- Les services administratifs et financier, également dirigés par un fonctionnaire des Affaires étrangères, chargés de l'élaboration et de l'exécution du budget FODI (fonds d'occupation et dépenses imposées) de leur secteur respectif, et de la gestion des personnels civils.
- Le service économique et financier, dont le chef représente son pays au comité économique.
- Le service juridique suit les affaires à caractère politico-juridique. Son chef est un magistrat détaché qui représente son pays au comité juridique.
- Le service de la Sûreté établit la liaison avec la police allemande du secteur concerné. Le commissaire de police, chef de ce service, est le représentant national au comité de sécurité publique.

Ces gouvernements militaires exercent leurs fonctions jusqu'à la réunification des deux Allemagne. Dans cette jeune nation souveraine et indépendante, ils n'ont plus aucune raison d'être et sont dissous le 2 octobre 1990 puis remplacés par une structure purement militaire. Dans le cas de la garnison française, celle-ci portera le nom de Forces françaises stationnées à Berlin.

## **Conservation et communication du fonds**

### **Les modalités d'entrée et historique de la conservation**

Le versement des archives des unités de l'armée de terre au service de conservation compétent procède d'une obligation réglementaire. Ainsi, les versements se rapportant à la période considérée ici (1945-1991) furent échelonnés selon deux critères. Le premier d'entre eux s'attache à la réglementation elle-même qui impose aux unités de verser leurs archives par quinquennats<sup>3</sup>. Le second critère procède de la périodicité aléatoire de certains de ces versements. En effet, certaines ont vraisemblablement omis d'effectuer les versements. Ceci explique la discontinuité temporelle de certaines analyses présentes dans cet instrument de recherche. Il n'est également pas impossible que certains documents aient été éliminés sur leur lieu de production. Cependant, aucune mention d'élimination n'est visible sur les bordereaux de versements succincts.

Dans la cadre de la réorganisation des Forces françaises en Allemagne et suite aux accords entre la

---

3 Selon l'Instruction technique générale n° 2000/DEF/EMAT/SHD du 23 mars 1983.

France et l'Allemagne, les Forces françaises stationnées à Berlin (FFSB) sont dissoutes fin 1994. Le versement de ce fonds au Service historique de l'armée de terre (SHAT) a lieu peu de temps avant. L'étude du bordereau de versement a permis de savoir que ce fonds est arrivé le 19 avril 1994. Une fiche d'entrée présentait la date du versement, le service versant, l'importance matérielle (17 m.l.) avec 104 boîtes, les dates extrêmes et la cotation d'entrée.

Comme l'activité des FFSB prend fin et n'est pas reprise par une autre organisation, ce fonds est considéré comme clos. Aucun accroissement n'est à prévoir. S'ensuit alors les étapes de pré-archivage.

Le fonds est coté 1997 Z 503/1-104 (ou 41717-41820 dans l'ancienne série numérique). Les 4 premiers chiffres de la référence correspondent à l'année de la cotation a posteriori de l'ancienne série numérique. La lettre Z fait référence à une ancienne série du cadre de classement de l'ancien SHAT qui était une série continue pour les entrées. Le numéro de versement (503) est un numéro d'entrée ou cote provisoire attribué au moment du transfert du versement du fonds au département interarmées, ministériel et interministériel.

### Intégration du fonds au sein de la sous-série 3 U

Ce fonds s'insère dans la série U du cadre de classement de l'ancien SHAT. La série U comprend les archives relatives aux unités de l'armée de terre.

En effet, même si les archives de la guerre ont d'abord été classées par régime politique, la stabilité des différents niveaux hiérarchiques de la défense depuis 1946 a permis d'établir un cadre de classement par institutions pour les archives de cette époque. Elles forment les séries Q à U. Le cadre de classement antérieur au SHD (2005) a été conservé afin de préserver l'unité des fonds.

La série U rassemble les archives postérieures à 1945 des formations de l'armée de terre. Elle comprend neuf sous-séries. Ce fonds a été intégré au sein de la sous-série 3 U relative aux Forces françaises en Allemagne.

### Éliminations, conditionnement et importance matérielle

Il est impossible de savoir si ce fonds a subi un quelconque traitement préliminaire avant son versement au service d'archives de la défense. Les numéros d'enregistrement au sein du service se suivent systématiquement. Certains documents ont pu être cependant éliminés sur leur lieu de production. Avant traitement, le présent fonds représentait un volume de 16,9 m.l. - 104 boîtes archives. Après traitement, ce même fonds ne représente plus que 9,6 m.l. - 66 boîtes - ce qui laisse tout naturellement penser qu'aucun traitement préliminaire ne fut appliqué à ce dernier.

Le volume des éliminations représente 7,3 m.l. ce qui est, en regard du métrage originel du fonds, dans la norme des taux d'élimination habituellement observés dans la plupart des fonds.

Une importante série d'élimination fut opérée sur le fonds durant son traitement définitif. Ces éliminations ont porté en priorité sur les documents présents en double, triple voire quadruple exemplaires. Le second critère a porté sur la pertinence même de certains documents. En effet, nombre d'entre eux ne présentaient que très peu d'intérêt et furent écartés du fonds. Les documents incomplets (ceux présentant succinctement un autre document inexistant dans le fonds) furent également écartés. Les documents présentant des annotations facilitant la compréhension de ceux-ci ou apportant des informations supplémentaires furent, indépendamment de la nature des supports, conservés en priorité, même si ces derniers n'étaient pas les originaux.

### Conditions d'accès

#### Langues

Le fonds des Forces françaises stationnées à Berlin est constitué de documents rédigés en langues française, allemande, anglaise et russe. On peut estimer la proportion de documents partiellement ou

intégralement en langue étrangère à environ 15 % de ce fonds. De ce fait, il eût été fastidieux et inutile de mentionner spécifiquement les analyses comportant des documents en langue étrangère. Cependant, les documents en russe sont systématiquement accompagnés de leur traduction.

#### Délais et communicabilités

La loi sur les archives adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2008, et notamment son article 17, modifie profondément les articles L 213-1 et L 213-2 du code du patrimoine, relatif à la communicabilité des archives publiques.

Le délai commun de 30 ans n'existe plus. Les archives publiques sont immédiatement communicables, à l'exception des documents engageant des secrets protégés par la loi.

En attente de la refonte de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale, un délai de communicabilité de 50 ans est appliqué pour les documents classifiés prévu par le 3<sup>o</sup> de l'article L 213-2 pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale.

Sont mentionnés dans l'instrument de recherche, les articles comportant des informations classés « Confidentiel Défense ».

La reproduction des documents non soumis aux délais spéciaux de communicabilité est libre. Il conviendra de se conformer aux conditions de reproduction en vigueur en salle de lecture.



## Documentation et sources complémentaires

### Sources complémentaires

Devos Jean Claude, Corvisier de Villele Marie-Anne et Sarmant Thierry (sous la direction de), *Le guide des archives et de la bibliothèque du service historique*, Château de Vincennes, 2001

*Les Forces françaises stationnées en Allemagne*, Inventaire dactylographié de la série 3 U

#### **Archives du ministère des Affaires Etrangères, Paris**

1. Série Guerre 1939-1945
2. Série Y Internationale 1944-1949
3. Série Z Europe 1944-1960
4. Série Papiers d'Agents/Archives privées (PAAP)
5. Série B Amérique 1944-1952
6. Série DECE - Direction des Affaires économiques et financières - Service de Coopération économique
7. Série Secrétariat général 1945-1966
8. Série Cabinet du Ministre

#### **Archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche, Colmar, Ministère des Affaires Etrangères, Colmar**

1. Série Archives des Affaires Allemandes et Autrichiennes (AAA)
2. Série Dossiers rapatriés de l'Ambassade de France à Bonn (BONN)
3. Série Cabinet du Haut Commissariat de la République française en Allemagne (HC)

### Bibliographie

Agourtine Léon, *Géographie économique de l'Allemagne orientale, zone soviétique d'occupation*, Gouvernement militaire français de Berlin, 1952

Bariety Jacques, « Les occupations françaises en Allemagne après les deux guerres mondiales », in *Relations internationales*, n°79, 1994, pp 319-334

Bariety Jacques, Poidevin Raymond, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*, Paris, Colin, 1977

Buffet Cyril, « L'Allemagne sous occupation française », in *l'Histoire*, fév 1999

Buffet Cyril, *Berlin*, éd Fayard, 1993

Buffet Cyril, *La France et l'Allemagne 1945-1949*, Armand Colin, Paris, 1991

Chardon Jean-Marc, *Les tentatives de rapprochement entre la France et l'Allemagne (1945-1951)*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de J.B. Duroselle, Paris I, 1975

Corcelle Charles, *Les alliés occidentaux à Berlin depuis 1945*, éd Albatros, Paris, 1976

Cornelsen & Suchland, *Berlin, als die Sirenen schwiegen*, Harry. Hoffman Verlag, Hamburg, 1986

Hillel Marc, *L'occupation française en Allemagne 1945-1949*, Paris, Balland, 1983

Hudemann Rainer, *L'occupation française en Allemagne : problèmes généraux et perspectives de recherche*, Institut allemand, 1989

Laloy Jean, « Un tournant dans les relations franco-allemandes : de la crise de Berlin à la Communauté Européenne (1948-1950) », in MANFRASS, Klaus, *Paris-Bonn : eine dauerhafte Bindung schwieriger Partner*, Siegmaringen, Thorbecke, 1984, p 179-185

Landy Pierre, *Berlin et son histoire*, PUF, Paris, 1983

Loth Wilfried, « Die deutsche Frage in französischer Perspektive », in *Westdeutschland 1945-1955. Unterwerfung, Kontrolle, Integration*, Institut für Zeitgeschichte, München, Oldenbourg, 1986, p 37-49. Colloque éd. par HERBST, Ludolf, *Sondernummer der Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, Oldenbourg, München, 1986

Metzler général, Le secteur français de Berlin, *TAM* n°278-279, déc 1974, pp18-29

Menudier Henri (sous la direction de), *L'Allemagne occupée 1945-1949*, Paris, éd Complexes, 1990

Mombert Monique, *Jeunesse allemande et rééducation en Zone Française d'Occupation*, Thèse de IIIème cycle, Université de Strasbourg, 1985, dact.

Palmier Jean Michel, *Berliner requiem*, éd Galilée, Paris, 1976

Prowe Diethelm, *Weltstadt in Krisen Berlin 1949-1958*, Koch Verlag, Bielefeld, 1973

Ribbe Wolfgang, *Geschichte Berlins*, Beck Verlag, München, 1987

Rollet Henry, *Les vetos français au Conseil de Contrôle interallié et l'unité allemande (1946-1948)*, in : *Revue d'Histoire diplomatique*, 101 (1987), pp 99-114

Sagave Pierre Paul, *Berlin und Frankreich 1685-1871*, Verlag Haude & Spener, Berlin, 1980

Strak Rainer, *Berlin nach dem Vier-Mächte-Abkommen*, Rahel Bürger Verlag, Bonn

Weisenfeld Ernst, *Quelle Allemagne pour la France ? La politique étrangère française et l'unité allemande depuis 1944*, Paris, Colin, 1989. Traduction française de *Welches Deutschland soll es sein ? Frankreich und die deutsche Einheit seit 1944*, München, Beck, 1986

Wetzlaugk Udo, *Berlin und die deutsche Frage*, Verlag Wissenschaft und Politik, Köln, 1985

Wetzlaugk Udo, *Die Alliierten in Berlin*, Berlin Verlag Anno Spitz, 1988

Willis F.Roy, *France, Germany and the new Europe 1945-1967*, Stanford, Stanford University Press, London, Oxford University Press, 1968, 431p

Ziebura Gilbert, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945. Mythen und Realitäten*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1997

## Abréviations utilisées

CD :	Confidentiel défense
CFFSA :	Commandement des Forces françaises stationnées en Allemagne
CFFSB :	Commandement des Forces françaises stationnées à Berlin
CGMFB :	Chef du Gouvernement militaire français de Berlin
GMFB :	Gouvernement militaire français de Berlin
CSFB :	Commandant du Secteur Français de Berlin
RDA :	République démocratique allemande
RFA :	République Fédérale d'Allemagne
URSS :	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
AMSA :	Administration militaire soviétique en Allemagne
FODI :	Frais d'occupation et dépenses imposées

## SOMMAIRE

<b>3 U 317</b>	<b>Kommandatura interallié de Berlin</b>	<b>1985-1990</b>
<b>3 U 318-341</b>	<b>Comité de coordination</b>	<b>1945-1948</b>
<b>3 U 342-365</b>	<b>Conseil de Contrôle</b>	<b>1945-1990</b>
<i>3U 342-349 Politique de réorganisation de l'Allemagne</i>		<i>1945-1949 ; 1989-1990</i>
<i>3U 350-365 Relations de l'Élément français de la Section Alliée de Liaison et Protocole avec ses partenaires</i>		<i>1946-1990</i>
	3U 350-352 Relations avec les soviétiques	1946-1981
	3U 353-361 Relations avec les missions militaires étrangères	1945-1990
	3U 362-365 Relations avec les délégations et consulats	1975-1990
<b>3U 366-383</b>	<b>Gouvernement militaire et commandement du secteur français de Berlin</b>	<b>1945-1991</b>
<i>3 U 366-369 Etat-major</i>		<i>1945-1991</i>
<i>3 U 370-376 Service de la Sûreté</i>		<i>1971-1990</i>
<i>3 U 377-383 Aéroport de Tegel</i>		<i>1956-1990</i>

## REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE

### Commandement des Forces françaises stationnées à Berlin

1945-1991

#### **3 U 317 Kommandatura interallié de Berlin**

Fonctionnement et activités : procès-verbaux, comptes-rendus, notes, bulletins, protocoles.

1985-1987, 1989-1990

CD

Relations avec les autorités berlinoises : procès-verbaux, comptes-rendus, notes, bulletins, protocoles, conventions.

1985-1987, 1989-1990

CD

#### **3 U 318-341 Comité de coordination**

Exécution des décisions prises par le Comité de coordination : ordres du jour, tableaux récapitulatifs des travaux à faire, minutes de réunions, comptes-rendus des propositions des Alliés, projets de règlement, *mémoires*, projets de lettre (par comité).

1945-1948

<b>3 U 318</b>	Comité 1 à 8	(11 août 1945 au 17 septembre)
<b>3 U 319</b>	Comité 9 à 13	(22 septembre au 20 octobre)
<b>3 U 320</b>	Comité 14 à 21	(12 octobre au 16 novembre)
<b>3 U 321</b>	Comité 22 à 25	(23 novembre au 07 décembre)
<b>3 U 322</b>	Comité 26 à 29	(12 décembre au 31 décembre 1945)
<b>3 U 323</b>	Comité 31 à 37	(12 janvier 1946 au 11 février)
<b>3 U 324</b>	Comité 38 à 44	(13 février au 18 mars)
<b>3 U 325</b>	Comité 45 à 49	(20 mars au 8 avril)
<b>3 U 326</b>	Comité 50 à 56	(12 avril au 23 mai)
<b>3 U 327</b>	Comité 57 à 60	(28 mai au 22 juin)
<b>3 U 328</b>	Comité 61 à 67	(26 juin au 27 juillet)
<b>3 U 329</b>	Comité 68 à 73	(2 août au 27 août)
<b>3 U 330</b>	Comité 74 à 80	(03 septembre au 26 septembre)
<b>3 U 331</b>	Comité 81 à 85	(2 octobre au 24 octobre)
<b>3 U 332</b>	Comité 86 à 93	(29 octobre au 9 décembre)
<b>3 U 333</b>	Comité 94 à 101	(10 décembre 1946 au 27 janvier 1947)
<b>3 U 334</b>	Comité 102 à 107	(5 février au 21 février)
<b>3 U 335</b>	Comité 108 à 115	(23 février au 27 mars)
<b>3 U 336</b>	Comité 116 à 122	(2 avril au 16 mai)
<b>3 U 337</b>	Comité 123 à 127	(28 mai au 25 juin)
<b>3 U 338</b>	Comité 128 à 135	(8 juillet au 28 août)
<b>3 U 339</b>	Comité 136 à 143	(5 septembre au 14 novembre)
<b>3 U 340</b>	Comité 144 à 147	(25 novembre 1947 au 15 janvier 1948)
<b>3 U 341</b>	Comité 148 à 153	(27 janvier au 17 mars 1948)

## Conseil de Contrôle

**3 U 342-348** **Politique de réorganisation de l'Allemagne, décisions :** ordres du jour, comptes-rendus de réunions, procès-verbaux, rapports, listes nominatives des délégués, communiqués de presse, notes du secrétariat, *mémoires*, plans, correspondances.

1945-1948

<b>3 U 342</b>	Séance 2 à 10	(du 10 août 1945 au 30 octobre)
<b>3 U 343</b>	Séance 11 à 20	(du 10 novembre 1945 au 20 février 1946)
<b>3 U 344</b>	Séance 21 à 37	(du 28 février au 20 août)
<b>3 U 345</b>	Séance 38 à 54	(du 30 août 1946 au 20 février 1947)
<b>3 U 346</b>	Séance 55 à 68	(du 25 février au 11 août)
<b>3 U 347</b>	Séance 69 à 79	(du 30 août 1947 au 10 février 1948)
<b>3 U 348</b>	Séance 80 à 82	(du 20 février au 20 mars 1948)

**3 U 349** **Création et fonctionnement des organismes de contrôle.**

Fonctionnement : registre de textes quadripartites composé de rapports, procès-verbaux, projets.

1945-1947

Prise de position du représentant français lors des réunions du Conseil de Contrôle : comptes-rendus.

Septembre 1948-mars 1949

Restitution du bâtiment du Conseil de Contrôle à l'Allemagne : rapports, étude, plans, notes.

1989-1990

### **Directoire Air.**

Circulation aérienne, mise en place de règles : notes, rapports, directives, cartes, projets de rapports, instructions, règlements.

1945-1948

Mise en place des organismes de contrôle : rapports, cartes.

1944-1945

### ***Relations de l'Élément français de la Section Alliée de Liaison et Protocole avec ses partenaires.***

**Relations avec les soviétiques :** nominations de militaires soviétiques, incidents de frontière, accidents, recherches de criminels de guerre, ravitaillement, recherche de Français disparus.

**3 U 350** Haut commissaire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en Allemagne : lettres, télégrammes, procès-verbaux, messages.

1954-1958

Incident concernant l'installation de drapeaux de la République démocratique allemande (RDA) dans Berlin Ouest : registre composé de rapports, procès-verbaux.

Octobre-novembre 1959

**3 U 351** Section Alliée de Liaison et Protocole russe : comptes-rendus, coupures de presse, notes, message, télégrammes, discours, photographie. 1959-1981

**3 U 352** Administration militaire soviétique en Allemagne (AMSA) : télégrammes, ordonnances, notes, procès-verbal. 1946-1949

**Relations avec les missions militaires étrangères.**

**3 U 353** Mise en place et fonctionnement : procédures d'ouverture, feuilles d'accréditation, rapports, notes, comptes-rendus, fiches, conventions, instructions, études, statuts, procès-verbaux, lois, télégrammes, discours. 1945-1983

Désignation et nominations des militaires dans les missions : directives, ordonnances, procès-verbaux, correspondance, requête, biographies, cartes. 1946-1948

**3 U 354-361** Relations avec les missions militaires étrangères : demandes d'extradition des ressortissants, recherche de personnes déportées par les nazis, demandes de restitution de biens volés par les nazis, lettres de créance, lettres de rapatriement des prisonniers ou de criminels de guerre allemands, mandats d'arrêt, lettres d'accréditation, télégrammes, comptes-rendus, tableaux, statistiques, listes de nomination, biographies, *curriculum vitae*, photographies, correspondance (par mission militaire). 1946-1990

- 3 U 354** Yougoslavie
- 3 U 355** Tchécoslovaquie
- 3 U 356** Grèce
- Pologne
- 3 U 357** Norvège
- Pays-Bas
- 3 U 358** Inde
- 3 U 359** Danemark
- 3 U 360** Canada
- Chine
- 3 U 361** Afrique du sud
- Belgique
- Australie

**Relations avec les délégations et consulats.**

**3 U 362-365** Relations avec les délégations et consulats : comptes-rendus, notes, *curriculum-vitae*, photographies, correspondance (par délégation ou consulat). 1975-1990

- 3 U 362** Afrique du Sud
- Albanie
- Allemagne fédérale
- Argentine
- Autriche
- Bangladesh

Bénin  
Bolivie  
Brésil  
Bulgarie  
Burkina Faso  
Burundi  
Centrafrique  
Chili  
Chine  
Chypre  
Colombie  
Congo  
Corée  
Costa Rica  
Côte d'Ivoire  
Croix-Rouge internationale  
Cuba

**3 U 363**

Égypte  
Équateur  
Espagne  
Finlande  
France  
Gabon  
Gambie  
Ghana  
Grenade  
Guatemala  
Haïti  
Honduras  
Hongrie  
Inde  
Indonésie  
Iran  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie

**3 U 364**

Jamaïque  
Japon  
Jordanie  
Liban  
Liban  
Liberia  
Luxembourg  
Madagascar  
Malaisie  
Mali  
Malte  
Mexique



Monaco (principauté de)  
Népal  
Nicaragua  
Niger  
Pakistan  
Panama  
Paraguay  
Pérou  
Philippines  
Portugal  
Républiques Arabes Unies  
République Dominicaine  
Roumanie

**3 U 365**

Salvador  
Sénégal  
Sierra Léone  
Sri Lanka  
Suède  
Suisse  
Thaïlande  
Togo  
Tunisie  
Turquie  
Union des Républiques Socialistes Soviétiques  
Uruguay  
Venezuela

## **Gouvernement militaire et commandement du secteur français de Berlin**

### ***Etat-major.***

**3 U 366** Capitulation de l'Allemagne : traité, projet de déclaration.

1945

Déplacements transsectoraux et transfrontières en secteur soviétique : instructions, notes, comptes-rendus, fiches, circulaires, notes de services, coupure de presse, note express, allocution, cartes.

1972-1990

Surveillance du secteur français de Berlin : rapports d'incidents, rapports de contrôle, rapports sur les franchissements illégaux de frontières, comptes-rendus, plans, cartes, notes de service, circulaires, notes expresses, coupures de presse.

1962-1991

CD

**3 U 367** Contrôle des frais d'occupation et dépenses imposées (FODI) : notes, comptes-rendus, tableaux, statistiques.

1970-1990

Fonctionnement de la prison interalliée de Spandau : lettres, notes, comptes-rendus, règlements, télégrammes, fax, notes expresses.

1954-1988

CD

Réorganisation des troupes du secteur français : tableaux, statistiques, convention, compte-rendu, notes, télégrammes, fiches.

1968, 1990-1991

CD

**3 U 368** Coopération avec la police allemande de l'Ouest : notes de renseignement, discours, fiches, organigramme, discours, plan, procès-verbaux.

1971-1990

Relations avec l'armée allemande : discours, carte, organigramme, plaquette.

1990-1991

Organisation du service de santé des armées françaises à Berlin : notes, ordonnances, règlement, concession, rapports techniques.

1964-1989

Gestion du patrimoine immobilier militaire à Berlin : notes, rapports, plans, cartes, statistiques, tableaux.

1977-1990

**3 U 369** Enquête du poste de la sécurité militaire sur les mouvements révolutionnaires et pacifistes : note mensuelle de renseignement

janvier 1972-février 1973

CD

Rapport sur le moral : note, comptes-rendus.

1979-1982, 1990-1991

CD

### *Service de la Sûreté.*

**3 U 370** Contrôle des réfugiés au centre de transit Marienfelde : rapports, tableau, statistiques, notes, cartes, fiches, plans.

1986-1990

**3 U 371-376** Enquêtes sur les mouvements extrémistes, les mouvements politiques, les personnes, les pays du Pacte de Varsovie : notes de renseignement.

1971-1990

**3 U 371** 1971-1983

**3 U 372** 1984-1985

**3 U 373** 1986-1987

**3 U 374** 1988

**3 U 375** 1989

**3 U 376** 1990

## *Aéroport de Tegel*

**3 U 377** Construction et mise en œuvre : fiche, statistique, procès-verbaux de réunion, plans, cartes (1959-1976) ; Incidents et dysfonctionnement : déclarations, notes, comptes-rendus, correspondances (1970).

1959-1976

CD

**3 U 378-383** Fonctionnement et perspectives de développement : notes, statistiques, études, procès-verbaux, déclarations, correspondances.

1971-1990

<b>3 U 378</b>	1971 CD
<b>3 U 379</b>	1972-1973 CD
<b>3 U 380</b>	1974-1977
<b>3 U 381</b>	1978-1988
<b>3 U 382</b>	1989
<b>3 U 383</b>	1990

Aéroport de Schönefeld, fonctionnement : registre.

1956-1963

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>Le cadre général des Forces françaises stationnées à Berlin</b> .....	2
<b>Organisation et fonctionnement des Forces françaises stationnées à Berlin</b> .....	3
<b>Indications méthodologiques</b> .....	6
Le plan de classement .....	6
Intérêt du fonds et orientation de recherche .....	12
<b>Conservation et communication du fonds</b> .....	14
Les modalités d'entrée et historique de la conservation.....	14
Intégration du fonds au sein de la sous-série 3 U .....	15
Éliminations, conditionnement et importance matérielle .....	15
Conditions d'accès et de reproduction.....	16
<b>Documentation et sources complémentaires</b> .....	17
<b>Abréviations utilisées</b> .....	19
<b>Sommaire</b> .....	20
<b>Répertoire numérique détaillé</b> .....	21
<b>Tables des matières</b> .....	28

## REGISTRE DES VERSEMENTS DES FORCES FRANCAISES EN ALLEMAGNE RECOTES 1995 Z... à 2000 Z

**CFFSB : commandement des Forces françaises stationnées à Berlin**

**CFFSA : commandement des Forces françaises stationnées en Allemagne**

**2<sup>ème</sup> CA/CCFFA : 2<sup>ème</sup> corps d'armée/ commandement en chef des Forces françaises en Allemagne**

Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
1997 Z 503/1-104	41717-41820	CFFSB/Cabinet du Général – BERLIN (CFFSB/CAB)	16,9	1945-1991	<b>3U 317-383</b>
1997 Z 1814/1-3	1824-1826	CFFSB/Chef d'Etat-Major – BERLIN (CFFSB/EM)	0,3	1977-1993	En cours de traitement
1997 Z 976/1	42474	CFFSB/Etat-Major – BERLIN (CFFSB/EM)	0,1	1989-1991	
1997 Z 610/1-3	44973-44975	CFFSB/Etat-Major – BERLIN (CFFSB/EM)	0,3		
2000 Z 648/1	30458	CFFSB/Etat-Major/1 <sup>er</sup> Bureau – BERLIN	0,1	1984	
1997 Z 1815/1	1827	CFFSB/Etat-Major/1 <sup>er</sup> Bureau – BERLIN	0,1	1992-1994	
1997 Z 504/1-93	41821-41913	CFFSB/Etat-Major/2 <sup>ème</sup> Bureau - BERLIN	10,4	1968-1992	En cours de traitement
1997 Z 1816/1-3	1828-1830	CFFSB/Etat-Major/2 <sup>ème</sup> Bureau – BERLIN	0,3	1992-1994	
1997 Z 1263/1-5	4642-4646	CFFSB/Etat-Major/2 <sup>ème</sup> Bureau – BERLIN	0,5	1984-1993	
1997 Z 461/1-49	41505-41552	CFFSB/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau - BERLIN	6,0	1950-1990	
1997 Z 505/1-18	41914-41943	CFFSB/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau - BERLIN	3,6	1976-1993	
2000 Z 1038/1-22	34778-34799	CFFSB/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau – BERLIN	2,40	1967-1982	
1997 Z 1817/1	1831	CFFSB/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau – BERLIN	0,1	1996	
1997 Z 538/1	42011	CFFSB/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau - BERLIN	0,2	1982-1993	
2000 Z 781/1	31332	CFFSB/Commissariat de l'Armée de Terre de BERLIN (CTAB)	0,1	1985	
2000 Z 866/1	135	CFFSB/Commissariat de l'Armée de Terre de BERLIN (CATB)	0,05	1988-1994	
1997 Z 971/1	42468	CFFSB/Commissariat de l'Armée de Terre de BERLIN (CATB)	0,1	1992-1994	
1997 Z 1822/1-2	1841-1842	CFFSB/Commandement des Transmissions et Direction des Systèmes d'Informations – BERLIN (CFFSB/DTSI)	0,2	1968-1993	
1997 Z 511/1-3	41953-41955	CFFSB/Direction des Travaux du Génie de BERLIN (CFFSB/DTG)	0,3	1969-1993	
1997 Z 1824/1	1845	CFFSB/Direction du Génie – BERLIN (CFFSB/DG)			
1997 Z 1866/1	1844	CFFSB/Direction et Détachement du Matériel – BERLIN (DDMAT)	0,1	1992-1995	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 777/1	31277	CFFSB/Direction et détachement du Matériel – BERLIN (CFFSB/DDMB)	0,1	1984-1991	
1997 Z 973/1	42470	CFFSB/Direction et Détachement du Matériel – BERLIN (CFFSB/DDMB)	0,1		
1997 Z 508/1	41946	CFFSB/Direction et Détachement du Matériel – BERLIN (CFFSB/DDMB)			
1997 Z 507/1	41945	CFFSB/Direction des Transports et de la Circulation – BERLIN	0,1	1990-1993	
1998 Z 307/1		CFFSB/Détachement du Matériel – BERLIN (CFFSB/DMB)			
2000 Z 734/1	31080	CFFSB/46 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BERLIN (46 <sup>ème</sup> RI)	0,1	1985-1986	
2000 Z 839/1-7	52256- 52262	CFFSB/46 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BERLIN (46 <sup>ème</sup> RI)			
1997 Z 1826/1-2	1847-1848	CFFSB/46 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BERLIN (46 <sup>ème</sup> RI)	0,2	1987-1994	
1997 Z 509/1-3	41947-41949	CFFSB/46 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BERLIN (46 <sup>ème</sup> RI)	0,3	1985-1993	
1998 Z 308/1	30457	CFFSB/11 <sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs – BERLIN (11 <sup>ème</sup> RCh)			
1997 Z 1827/1	1849	CFFSB/11 <sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs – BERLIN (11 <sup>ème</sup> RCh)			
1997 Z 510/1-3	41950-41952	CFFSB/11 <sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs – BERLIN (11 <sup>ème</sup> RCh)			
1997 Z 1823/1	1843	CFFSB/11 <sup>ème</sup> Compagnie de Transmissions – BERLIN (11 <sup>ème</sup> CT)			
1997 Z 1825/1	1846	CFFSB/501 <sup>ème</sup> Etablissement Mixte des Subsistances et de l'Habillement - BERLIN (501 <sup>ème</sup> EMSH)	0,1	1980-1994	
1997 Z 1863/1	2164	CFFSB/501 <sup>ème</sup> Etablissement Mixte des Subsistances et de l'Habillement - BERLIN (501 <sup>ème</sup> EMSH)			
2000 Z 1275/1-3	32556- 32558	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)	0,3		
1997 Z 1820/1	1838	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)	0,1		
1997 Z 1821/1-2	1839-1840	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)	0,2		
1997 Z 1851/1	2140	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)			
1997 Z 1818/1	1832	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)	0,1		
1997 Z 506/1	41944	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS)	0,1		
1997 Z 965/1	42461	CFFSB/Groupement de Soutien/Organe Liquidateur – BERLIN (GSFFB/GS)	0,1		
2000 Z 775/1	31276	CFFSB/Groupement de Soutien – BERLIN (CFFSB/GS) pour 11 <sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs (11 <sup>ème</sup> RCh)			
1999 Z 421/1	51809	CFFSA/Etat-major	0,1	1983-1996	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 1041/1-3	34806-34808	FFSA/Etat-Major de la Zone Sud – FRIBOURG (EM/ZS)	0,3	1951-1992	
2000 Z 1027/1	34709	FFSA/Place d'OFFENBOURG /Bureau de Garnison (BG)	0,1	1992	
1999 Z 422/1	51808	CFFSA/SIRPA Terre			
1997 Z 1500/1	44504	CFFSA/Direction du Commissariat de l'Armée de Terre (FFSA/DICAT)	0,1	1989-1990	
1997 Z 1000/1	46046	CFFSA/Direction du Commissariat de l'Armée de Terre (FFSA/DICAT)	0,1	1991	
1997 Z 375/1	40411	CFFSA/Direction du Commissariat de l'Armée de Terre/Bureau Organisation Mobilisation Gestion des Moyens (FFSA/DIRCAT)	0,1	1987-1988	
1997 Z 578/1	44728	CFFSA/Etablissement du Génie de RASTATT (EG)			
1997 Z 422/1-2	41214-41215	CFFSA/Direction du Génie/Direction des Travaux du Génie de TREVES (DTG)	0,2	1984-1993	
1997 Z 372/1	40407	CFFSA/Direction Interarmées de l'Action Sociale (ASA/FFSA)	0,1	1992	
2000 Z 824/1	52240	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Direction Interarmées de l'Action Sociale - BADEN OOS (DIRIASA/FFSA)	0,1	1988-1992	
1997 Z 356/1	40328	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major (CFFSA-1 <sup>ère</sup> DB/EM)	0,1	1992-1993	
1999 Z 219/1-19	49494-49512	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – BADEN OOS (CFFSA-1 <sup>ère</sup> DB/EM)	1,7	1987-1997	
1997 Z 1746/1	53088	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – BADEN OOS (CFFSA-1 <sup>ère</sup> DB/EM)	0,1	1950-1964	
2000 Z 255/1-31	52936-52966	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – BADEN OOS (CFFSA-1 <sup>ère</sup> DB/EM)	3,30	1952-1995	
1999 Z 256/1-3	49796-49798	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée – BADEN (CFFSA 1 <sup>ère</sup> DB/BOMEFF)	0,3	1978-1994	
2000 Z 1355/1-46	33834-33879	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM)			
1997 Z 419/1	41210	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée Etat-Major – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM)	0,1	1991-1993	
2000 Z 147/1-11	53537-53547	CFFSA/1 <sup>ère</sup> DB – LANDAU (CFFSA/1 <sup>ère</sup> DB) chrono 1997-1999	1,3	1947-1999	
2000 Z 1384/1	52803-52815	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major/Bureau Organisation/Montée en Puissance/Effectifs – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM/BOMEFF)	1,4	1968-1995	
1997 Z 385/1	40816	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/EM/Bureau Soutien			
1997 Z 448/1-7	41390-41396	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Bureau Secondaire de Sécurité Défense/BCS (1 <sup>ère</sup> DB/BSSD/BCS)			
2000 Z 1356/1-13	33880-33892	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Nord/Etat-Major/Bureau Opérations – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB ZSN/EM)			

Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
2000 Z 1357/1	33893	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Nord/Etat-Major/Bureau Logistique – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB ZSN/EM)			
1997 Z 1375/1	41050	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Bureau de Garnison – TREVES (BG)	0,1	1987-1988	
2000 Z 151/ 1-2	53568-53569	CCFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Bureau de Garnison de BADEN-BÜHL (FFSA/1 <sup>ère</sup> DB/BG)			
2000 Z 500/1	9063	CCFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/5 <sup>ème</sup> Régiment de Commandement et des Services – LANDAU (5 <sup>ème</sup> RCS)			
1999 Z 224/1	49543	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 605/1	44967	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 605/1	44967	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
2000 Z 1567/1	55716	CFFSA/6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 1916/1	53128	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (61 <sup>ème</sup> RA)			
1997 Z 536/1	42009	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/610 <sup>ème</sup> Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre (610 <sup>ème</sup> GT CAT)			
1997 Z 1516/1	44562	CFFSA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Bureau Secondaire de Sécurité Défense/Bureau Cosmic Principal (1 <sup>ère</sup> DB/BSSD/BCP)			
2000 Z 134/1-9	53437-53445	CFFSA/1 <sup>e</sup> Division Blindée/8 <sup>e</sup> Groupe de Chasseurs WITTLICH (CFFSA/1 <sup>ère</sup> DB/8 <sup>ème</sup> GC)			
2000 Z 162/1	53622	CFFSA/2 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – LANDAU (2 <sup>ème</sup> RA)			
1999 Z 210/1-4	49476-49479	CFFSA/3 <sup>ème</sup> Régiment de Dragons – STETTEN (3 <sup>ème</sup> RD)			
1999 Z 250/1	49751	CFFSA/42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – RASTATT (42 <sup>ème</sup> RT)			
2000 Z 832/1-2	52248-52249	FFSA/1 <sup>ère</sup> DB/42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – ACHERN (42 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 555/1-2	42071-42072	CFFSA/46 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – BERLIN (46 <sup>ème</sup> RI)			
2000 Z 1412/1-9	34669-34677	CFFSA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée Zone Centre/Chefferie Médicale (5 <sup>ème</sup> DB ZC/CM)			
2000 Z 1524/1-2	35896-35897	CFFSA/Centre Hospitalier des Armées "Francis Picaud" (CHA)			
1997 Z 1265/1-2	4650-4651	CFFSA/DB/32 <sup>ème</sup> Section d'Infirmiers Militaires – BÜHL (32 <sup>ème</sup> SIM)			
1998 Z 326/1	287	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/bureau finances budget			
1998 Z 330/1	291	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1998 Z 331/1	292	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1998 Z 332/1	293	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			



Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
1998 Z 333/1	294	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1998 Z 334/1	295	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1997 Z 1867/1-6	2242-2247	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1997 Z 193/1	38304	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1987-1993	
2000 Z 1345/	33813	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 1293/1	33323	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1978	
2000 Z 1302/1	33406	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1991	
2000 Z 1501/1-36	35722-35757	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	4,5	1940-1975	
2000 Z 1156/1	34530	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1991	
1997 Z 1198/1	5763	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 897/1-2	329-330	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,2		
2000 Z 754/1	31192	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
2000 Z 712/1	30908	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 617/1	9837	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 624/1	30415	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 682/1	30647	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 630/1	30421	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 627/1	30418	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1		
2000 Z 540/1	9287	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1991	
2000 Z 60	7942	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
2000 Z 61	7950	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
2000 Z 62/1-2	7957	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN			
1997 Z 1845/1	2051	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Section Géographique – BADEN-BADEN	0,1	1979-1981	
1999 Z 429/1-15	51444-51458	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major – BADEN (EM/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	1,4	1993-1998	
2000 Z 1409/1	34666	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major – BADEN (EM/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0,1		
1997 Z 476/1	41575	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major – BADEN (EM/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)			
1997 Z 453/1	41452	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major – BADEN (EM/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0,1	1972-1985	
1998 Z 303/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major – BADEN (EM/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)			
1997 Z 141/1-2	38071-38072	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/Bureau Opérations	0,2	1985-1993	
1997 Z 189/1-10	38291-38300	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau	1,2	1974-1993	

Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
2000 Z 59		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau			
2000 Z 1124/1	34403	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau			
2000 Z 1123/1-10	34393-34402	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/3 <sup>ème</sup> Bureau	1,0	1976-1988	
1997 Z 152/1-12	38194-38205	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major d'Artillerie (EM/ACA 2)	1,1	1987-1992	
1997 Z 154/1	38207	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-major/Bureau renseignements Relations Extérieures (BRRE)			
2000 Z 1078/1-6	34265-34270	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/EM/Bureau Logistique	0,6	1979-1987	
2000 Z 125/ 1	53315	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Etat-Major/1 <sup>ère</sup> Division Blindée (FFSA/1 <sup>ère</sup> DB)	0,1	1990	
2000 Z 70/1-6		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Zone de stationnement Sud – garnison de KEHL			
2000 Z 71/1-4		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Zone de stationnement Sud – garnison de KEHL			
2000 Z 1113/1-8	34373-34380	2 <sup>ème</sup> CA/Zone de Stationnement Sud/Etat-Major/Bureau Organisation Personnels (ZSS/EM)	0,8	1976-1992	
1997 Z 196/1-5	38310-38314	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée (1 <sup>ère</sup> DB)	0,75	1968-1992	
1997 Z 145/1	38148	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB/Adjoint Matériel	0,1	1985-1991	
1997 Z 1754/1-4	53106-53109	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – BADEN OOS (1 <sup>ère</sup> DB)			
1997 Z 1720/1-18	3292-3309	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM/OME)	1,7	1973-1984	
1997 Z 1722/1-21	3418-3438	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM/OPE)	2,1	1979-1985	
1997 Z 1723/1	3439	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Cabinet – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/CAB)	0,05	1969-1984	
1997 Z 173/1	38247	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée (historique des lieux de casernement des unités des FFA)			
1999 Z 493/1	51757	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB)	0,1	1997	
2000 Z 1378/1-7	33950-33956	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB/1 <sup>er</sup> Régiment de Commandement et de Soutien – TREVES (1 <sup>er</sup> RCS)	0,7	1983-1992	
2000 Z 846/1	26	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB/ZSN/9 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Marine – TRÈVES (9 <sup>ème</sup> RAMa)	0,1	1978-1982	
2000 Z 921/1-7	415-422	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB/13 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – TREVES (13 <sup>ème</sup> RG)	0,7	1962-1982	
2000 Z 568/1-7	9512-9518	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Nord – TRÈVES (1 <sup>ère</sup> DB/ZSN)	0,7	1983-1987	
2000 Z 623/1-2	30413-30414	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Nord/Bureau de Garnison de TRÈVES (1 <sup>ère</sup> DB/ZSN/BG)	0,2	1984-1985	

Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
2000 Z 562/1-30	9486	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Nord – TRÈVES (1 <sup>ère</sup> DB/ZSN)	0,1	1981	
2000 Z 641/1	30441	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB/8 <sup>ème</sup> Groupe Chasseurs – WITTLICH (8 <sup>ème</sup> GC)	0,2	1980-1985	
2000 Z 1187/1	34621	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Brigade Logistique/Etat-Major (2 <sup>ème</sup> BL)	0,1	1979-1982	
1997 Z 195/1	38309	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée (3 <sup>ème</sup> DB)			
2000 Z 1407/1	34664	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major – FRIBOURG (3 <sup>ème</sup> DB/EM)			
2000 Z 1021/1-3	34868-34870	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major (EM/3 <sup>ème</sup> DB)	0,3	1973-1981	
1998 Z 445/1-6	123-128	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major			
2000 Z 1335/1-5	33785-33789	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/9 <sup>ème</sup> Régiment du Génie NEUF BRISACH (9 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 1160/1-10	34546-34555	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/9 <sup>ème</sup> Régiment du Génie NEUF BRISACH (9 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 67		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/9 <sup>ème</sup> Régiment du Génie NEUF BRISACH (9 <sup>ème</sup> RG)			
1997 Z 77/1-6	37050-37055	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/9 <sup>ème</sup> Régiment du Génie NEUF BRISACH (9 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 1413/1-8	34678-34685	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/9 <sup>ème</sup> Régiment du Génie NEUF BRISACH (9 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 920/1-25	390-414	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/ZSC/24 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – REUTLINGEN (24 <sup>ème</sup> RA)	2,5	1963-1984	
2000 Z 891/1-3	304-306	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/34 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – MÜLLHEIM (34 <sup>ème</sup> RA)	0,3	1976-1986	
2000 Z 482/1-3	8926-8928	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée/Bureau de Garnison de MÜLLHEIM (BG)			
2000 Z 491/1	9004	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Division Blindée/42 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – OFFENBOURG (42 <sup>ème</sup> RI)			
1998 Z 343/1	281	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/42 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (42 <sup>ème</sup> RI)			
2000 Z 883/1	172	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/Commandement du Matériel (3 <sup>ème</sup> DB/COMMAT)	0,03	1983-1986	
2000 Z 850/1	90	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/DSSA/Chefferie Médicale de la 3 <sup>ème</sup> Division Blindée (CM/3 <sup>ème</sup> DB)	0,03	1981-1985	
2000 Z 1143/1	34470	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major (5 <sup>ème</sup> DB/EM)			
1998 Z 304/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major (5 <sup>ème</sup> DB/EM)			
2000 Z 538/1	9282	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Commandement du matériel – LANDAU (2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/COMMAT)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 1261/1	32536	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Commandement du Matériel (5 <sup>ème</sup> DB/COMMAT)			
2000 Z 887/1-61	175-235	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/Commandement du Matériel – LANDAU (5 <sup>ème</sup> DB/COMMAT)	5,5	1979-1984	
2000 Z 610/1	9728	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Centre/Etat-Major – LANDAU (2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB-ZSC)	0.1	1984-1985	
2000 Z 1072/1-72	34180-34256	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée et Zone de Stationnement Centre (5 <sup>ème</sup> DB ZSC)			
2000 Z 913/1	364	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/2 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers – REUTLINGEN (2 <sup>ème</sup> RC)	0,1	1987-1989	
2000 Z 890/1-8	296-303	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Chefferie Médicale (CM/5 <sup>ème</sup> DB)	0,7	1978-1983	
2000 Z 764/1-2	31207-31208	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/19 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs –VILLINGEN (19 <sup>ème</sup> GC)	0.2	1983-1985	
2000 Z 65		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> DB/24 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs (24 <sup>ème</sup> GC)			
2000 Z 1284/1	32694	2 <sup>ème</sup> CA/7 <sup>ème</sup> Division Blindée-Circonscription Militaire de Défense de BESANCON/EM/Division Emploi Instruction (7 <sup>ème</sup> DB-CMD BSN/EM/DEI)			
1997 Z 1721/1-107	3310-3417	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de TREVES (BG)	10,4	1967-1987	
2000 Z 1100/1-2	34345-34346	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de FRIEDRICHSHAFEN (BG)	0,2	1979-1991	
2000 Z 1112/1-2	34370-34371	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de FRIBOURG (BG)	0,2	1981-1992	
1997 Z 131/1	37819	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de KEHL (BG)	0,1	1987-1991	
2000 Z 1336/1-10	33790-33799	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de TÜBINGEN (BG)	0.8	1973-1992	
2000 Z 919/1-7	383-389	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Bureau de Garnison de MÜLLHEIM (BG)	0,7	1981-1985	
2000 Z 848/1-4	75-78	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Place de Fribourg/Bureau de Garnison – FRIBOURG (BG)	0,4	1977-1984	
1997 Z 161/1	38229	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement des Transmissions			
1997 Z 164/1	38237	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement des Transmissions	0,1	1976-1981	
2000 Z 654/1	30481	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement et Direction du Génie/Direction des Travaux du Génie de TRÊVES (DTG)	0.1	1984-1985	
2000 Z 968/1-2	1220-1221	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement et Direction du Génie – RASTATT (GEN/2 <sup>ème</sup> CA/FFA)	0.2	1970-1980	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 512/1-3	9115-9117	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement et direction du Génie – RASTATT (CCFFA/CDG-2 <sup>ème</sup> CA-FFA)	0.3	1980	
2000 Z 653/1	30480	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement et Direction du Matériel/6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel - RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)	0.1	1985	
2000 Z 914/1	365	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement et Direction du Matériel – OBERKIRCH	0,1	1983-1985	
2000 Z 907/1-4	350-353	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'Artillerie	0,4	1978-1984	
2000 Z 1231/1-5	32408-32412	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'Artillerie (ACA 2)	0.5	1976-1985	
2000 Z 671/1	30555	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'Artillerie du 2 <sup>ème</sup> Corps d'Armée (2 <sup>ème</sup> CA/COM ART)	0.1	1985	
2000 Z 667/1	30551	Commandement de l'Artillerie du 2 <sup>ème</sup> Corps d'Armée (2 <sup>ème</sup> CA/COM ART)	0.1	1985	
2000 Z 934/1-29	458-486	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (COMALAT/2 <sup>ème</sup> CA-CCFFA)	2.9	1980-1984	
1997 Z 183/1	38266	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement du Train/Direction des Transports des FFA	0,1	1986-1992	
1997 Z 115/1	37679	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement du Train/Direction des Transports des FFA	0,1	1989-1993	
2000 Z 1119/1	34386	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement du Train (2 <sup>ème</sup> CA/COMTRAIN)	0,1	1984-1985	
1997 Z 1148/1-5	5509-5513	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT	0,5	1978-1979	
2000 Z 1285/1	32695	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT	0.1	1987	
2000 Z 77/1-7		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT			
2000 Z 1278/1-3	32564-32566	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT	0.3	1986-1991	
2000 Z 1118/1	34385	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT	0,1	1987-1992	
2000 Z 1083/1	34276	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commandement de l'ALAT (COM ALAT)	0,1	1983-1991	
2000 Z 1111/1-2	34367-34368	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commissariat de l'Armée de Terre de la Zone Sud (CAT ZS)	0,2	1962-1991	
2000 Z 1153/1	34527	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commissariat de l'Armée de Terre Zone Sud (CATZS)	0,1	1984-1992	
1998 Z 301/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commissariat de l'Armée de Terre (2 <sup>ème</sup> CA/FFA/CAT)			
2000 Z 881/1	172	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Commissariat de l'Armée de Terre de la Zone Centre Adapté à la 5 <sup>ème</sup> Division Blindée (CAT/ZC/5 <sup>ème</sup> DB)	0,03	1983-1984	
2000 Z 1198/1-4	34649-34652	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/614 <sup>ème</sup> Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre (614 <sup>ème</sup> GT CAT)	0,4	1962-1992	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 772/1	31247	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/610 <sup>ème</sup> Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre – TREVES (610 <sup>ème</sup> GCAT)			
2000 Z 853/1	7	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Commissariat de l'Armée de Terre (DICAT/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0,33	1983-1984	
2000 Z 793/1	31412	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Commissariat de l'Armée de terre (DICAT/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0.1	1985-1986	
1997 Z 471/1	41565	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Service de Santé	0,1	1993	
2000 Z 655/1	30482	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Service de Santé			
2000 Z 657/1	30484	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Service de Santé	0.1	1981	
2000 Z 842/1-4	8-11	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Service de Santé (DSS/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0,4	1969-1978	
2000 Z 851/1	91	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Service de Santé des Armées (DSSA/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA)	0,03	1970-1975	
1997 Z 1804/1	1524	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction Interarmées de l' Action sociale (FFA/DIA AS)	0.1	1982-1983	
2000 Z 1239/1	32424	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction Interarmées de l'Action Sociale (2 <sup>ème</sup> CA/FFA/DIAS)	0.1	1977-1988	
2000 Z 1185/1	34619	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction Interarmées de l'Action Sociale (FFA/DIRASA)	0,1	1978-1982	
2000 Z 856/1	115	Direction de la Poste du 2 <sup>ème</sup> CA-CCFFA/2 <sup>ème</sup> Compagnie de Poste Militaire – OFFENBOURG (2 <sup>ème</sup> CPM)	0,1	1947-1993	
2000 Z 1283/1-2	32692-32693	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction des Travaux du Génie de FRIBOURG (DTG)	0.2	1972-1990	
2000 Z 1252/1	32525	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction du Génie (DG)	0.1	1984-1990	
1997 Z 62/1	37032	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction des Transports Militaires par Voies Ferrées – (DTMVF)			
2000 Z 1380/1-10	33960-33969	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction des Transports Militaires par Voies Ferrées (DTMVF)	1.1	1961-1992	
2000 Z 609/1	9727	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction des Transports Militaires par Voie Ferrée – BADEN OOS (DTMVF)	0.1		
1997 Z 1558/1	4538	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Garnison Autonome de BADEN-BÜHL	0.1	1980-1985	
2000 Z 1268/1-2	32547-32548	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Laboratoire des Subsistances (LS)	0.2	1965-1987	
2000 Z 749/1	31175	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Compagnie de Poste Militaire – OFFENBOURG (2 <sup>ème</sup> CPM)	0.1	1982-1989	
2000 Z 643/1	30445	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction de la Poste/2 <sup>ème</sup> Compagnie de Poste Militaire – OFFENBOURG (2 <sup>ème</sup> CPM)	0.1	1964-1989	

Cote	Ancien numéro	Service	m.l.	Dates	Inventaire
2000 Z 929/1-16	433-448	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/702 <sup>ème</sup> Groupement des Essences de Corps d'Armée – RENCHEN (702 <sup>ème</sup> GE CA)	1.5	1971-1981	
2000 Z 1161/1-4	34556-34559	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/42 <sup>ème</sup> Groupement de Camp-7 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – MUNSINGEN (42 <sup>ème</sup> GC-7 <sup>ème</sup> RI)	0,4	1982-1991	
2000 Z 912/1	364	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA /42 <sup>ème</sup> Groupement de Camp/7 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – MÜNSINGEN (42 <sup>ème</sup> GTC/7 <sup>ème</sup> RI)	0,1	1984-1985	
2000 Z 66		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/42 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (42 <sup>ème</sup> RI)			
2000 Z 641-6		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB/42 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (42 <sup>ème</sup> RI)			
2000 Z 741/1-10	31092-31101	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/42 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – RASTATT (42 <sup>ème</sup> RT)	0.9	1981-1986	
1997 Z 1833/1	1985-1986	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/110 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – DONNAUSCHINGEN (110 <sup>ème</sup> RI)	0.2	1976-1983	
2000 Z 760/1-5	31198-31202	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Centre d'Entraînement Commando/131 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (CEC/131 <sup>ème</sup> RI)			
1997 Z 1837/1	2032	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs (2 <sup>ème</sup> GC)	0.1	1982-1984	
2000 Z 746/1	31172	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>ère</sup> DB-ZSN/16 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – SAARBURG (16 <sup>ème</sup> GC)	0.1	1991-1992	
1997 Z 1903/1-3	2583-2585	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/19 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – VILLINGEN (19 <sup>ème</sup> GC)	0.3	1974-1983	
1999 Z 481/1	51744	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/1 <sup>er</sup> Régiment de Cuirassiers – SAINT WENDEL (1 <sup>er</sup> RC)			
1997 Z 1879/1-2	2386-2387	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/12 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers (12 <sup>ème</sup> RC)			
2000 Z 957/1-2	1030-1031	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – PFORZHEIM (3 <sup>ème</sup> RH)	0.2	1974-1984	
2000 Z 524/1	9168	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/5 <sup>ème</sup> Régiment de Commandement et des Services – LANDAU (5 <sup>ème</sup> RCS)			
1998 Z 302/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OBERHOFFEN (32 <sup>ème</sup> RA)			
1998 Z 310/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/11 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OFFENBOURG (11 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 745/1-2	31169-31170	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/3 <sup>ème</sup> DB-ZSS/11 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OFFENBOURG (11 <sup>ème</sup> RA)	0.2	1986-1990	
2000 Z 497/1	9055	2 <sup>ème</sup> CA/32 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OBERHOFFEN (32 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 528/1	9175	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/34 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – MÜLLHEIM (34 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 514/1-2	9144-9145	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/34 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – MÜLLHEIM (34 <sup>ème</sup> RA)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 904/1	346	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/51 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – WITTLICH (51 <sup>ème</sup> RA)	0,03	1974-1985	
1999 Z 476/1	51739	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/53 <sup>ème</sup> Régiment d' Artillerie – VIEUX BRISACH (53 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 905/1	346	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/53 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – VIEUX BRISACH (53 <sup>ème</sup> RA)	0,03	1971-1983	
2000 Z 625/1	30416	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/53 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – VIEUX BRISACH (53 <sup>ème</sup> RA)	0.1	1980-1985	
2000 Z 1408/1	34665	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/11 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – RASTATT (11 <sup>ème</sup> RG)	0,1	1982-1990	
2000 Z 69/1-4		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/11 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – RASTATT (11 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 906/1-2	347-348	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/11 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – RASTATT (11 <sup>ème</sup> RG)	0,2	1981-1984	
1998 Z 395/1-3	218-220	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – RASTATT (42 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 1875/1	2259	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/44 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – LANDAU (44 <sup>ème</sup> RT)			
1998 Z 305/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/50 <sup>ème</sup> Régiment de transmissions – BADEN (50 <sup>ème</sup> RT)			
2000 Z 911/1	363	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/50 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – BADEN (50 <sup>ème</sup> RT) pour Groupe d'Exploitation des Transmissions 813 (GET 813)	0,1	1970-1983	
2000 Z 761/1	31203	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/50 <sup>ème</sup> Régiment de transmissions – BADEN (50 <sup>ème</sup> RT)			
2000 Z 724/1-44	30976-31019	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/53 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – FRIBOURG (53 <sup>ème</sup> RT)	5.9	1984-1988	
2000 Z 744/1	31168	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/53 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – FRIBOURG (53 <sup>ème</sup> RT)	0.1	1986-1987	
1998 Z 345/1	283	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat (2 <sup>ème</sup> RHC)			
2000 Z 1279/1-8	32567-32574	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat – FRIEDRICHSHAFEN (2 <sup>ème</sup> RHC)	0.8	1974-1991	
2000 Z 882/1	172	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/12 <sup>ème</sup> Groupe d'Hélicoptères de Combat – TRÊVES (12 <sup>ème</sup> GHL)	0,03	1987-1990	
2000 Z 628/1	30419	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/12 <sup>ème</sup> Groupe d'Hélicoptères Légers – TRÊVES (12 <sup>ème</sup> GHL)	0.1	1974-1978	
1997 Z 1753/1	53105	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Groupement Logistique du Commissariat de l' Armée de Terre – (2 <sup>ème</sup> GLCAT)			
1997 Z 1847/1-3	2060-2062	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/20 <sup>ème</sup> Régiment du Train (20 <sup>ème</sup> RT)	0.3	1976-1984	
2000 Z 729/1-16	31026-31040	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/20 <sup>ème</sup> Régiment du Train – BADEN BADEN (20 <sup>ème</sup> RT)			



<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 63	8156	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/135 <sup>ème</sup> Régiment du Train – KARLSRUHE (135 <sup>ème</sup> RT)			
2000 Z 550/1-14	9417-9430	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/135 <sup>ème</sup> Régiment du Train – KARLSRUHE (135 <sup>ème</sup> RT)	1.6	1975-1991	
2000 Z 58/1		2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/135 <sup>ème</sup> Régiment du Train – KARLSRUHE (135 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 1850/1-2	2138-2139	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/601 <sup>ème</sup> Régiment de Circulation Routière – ACHERN (601 <sup>ème</sup> RCR)	0.2	1981-1989	
2000 Z 796/1	31416	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/501 <sup>ème</sup> Etablissement Mixte des Subsistances et de l'Habillement (501 <sup>ème</sup> EMSH)	0.1	1979-1985	
2000 Z 1150/1-5	34517-34521	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/2 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel (2 <sup>ème</sup> RMAT)	0,4	1985-1992	
2000 Z 854/1	7	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/DIRMAT/7 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel (7 <sup>ème</sup> RMAT)			
2000 Z 447/1	8693	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/22 <sup>ème</sup> Bataillon du Matériel – OBERHOFFEN (22 <sup>ème</sup> BM)			
2000 Z 1087/1	34280	2 <sup>ème</sup> Groupe de Soutien de l'ALAT – FRIEDRISCHAFFEN (2 <sup>ème</sup> GS ALAT)	0.1	1975-1992	
2000 Z 1410/1	34667	2 <sup>ème</sup> Groupe de Soutien de l'ALAT – FRIEDRISCHAFFEN (2 <sup>ème</sup> GS ALAT)	0,1	1984-1985	
2000 Z 967/1	1219	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/610 <sup>ème</sup> Compagnie de Ravitaillement du Service de Santé – BÜHL (610 <sup>ème</sup> CRSS)	0.1	1979-1984	
2000 Z 1188/1	34622	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/21 <sup>ème</sup> Compagnie Médicale de Corps d'Armée (21 <sup>ème</sup> CM)	0,1	1979	
2000 Z 908/1	287	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/32 <sup>ème</sup> Section d'Infirmiers Militaires – BÜHL (32 <sup>ème</sup> SIM)			
2000 Z 910/1	363	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Service de Santé/Centre Médical des Armées de LANDAU (CMA)	0,1	1981-1985	
2000 Z 736/1	31083	2 <sup>ème</sup> CA/DSS/21 <sup>ème</sup> Compagnie médicale – (21 <sup>ème</sup> CM)	0.1	1982-1985	
1997 Z 1288/1-5	4719-4723	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Centre Hospitalier des Armées "Picaud" (CHA)	0,5	1967-1994	
2000 Z 930/1	449	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Centre Hospitalier des Armées "André GENET" – TREVES (CHA)	0.1	1978-1985	
2000 Z 841/1	6	DSS/2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Centre Hospitalier des Armées "Alain LIMOUZIN" – FRIBOURG (CHA)	0,1	1975-1978	
1997 Z 1289/1-4	4724-4727	2 <sup>ème</sup> CA/CCFFA/Direction de l'Aumônerie Militaire Catholique			
2000 Z 144/1-16	53505-53520	Attaché de Défense en Allemagne – BONN (AD)			
2000 Z 835/1	52252	Brigade Franco-Allemande/Etat-Major – MÜLLHEIM (EM/BFA)		1991	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 1520/1	44568	Brigade Franco-Allemande/Bataillon de Commandement et de Soutien (BFA/BCS)			
1999 Z 466/1-13	51663-51675	Brigade Franco-Allemande – MULLHEIM (BFA)	2,3	1990-1998	
2000 Z 219/1	54037	Brigade Franco-Allemande/3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – IMMENDINGEN (3 <sup>ème</sup> RH)			
1997 Z 1861/1	2162	610 <sup>ème</sup> Groupement du Commissariat de l'Armée de Terre – TREVES (610 <sup>ème</sup> GCAT)			
2000 Z 481/1-5	8918-8921	1 <sup>er</sup> Corps d'Armée/6 <sup>ème</sup> Région Militaire-Division du Rhin/1 <sup>er</sup> Régiment du Génie – ILLKIRCH (1 <sup>er</sup> RG)			
1997 Z 128/1-78	37739-37816	1 <sup>ère</sup> Armée/Bureau Renseignements/Centre de Renseignements Avancé de BADEN-BADEN (CRA)	13	1947-1991	
2000 Z 1140/1	34467	1 <sup>ère</sup> Armée/6 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – PHALSBOURG (6 <sup>ème</sup> RA)			
1997 Z 225/1	38541	Commissariat de l'Armée de Terre Adapté à la 1 <sup>ère</sup> Division Blindée – TREVES (CATA 1 <sup>ère</sup> DB)			
2000 Z 1411/1	34668	CT MAT 8 – OBERKIRCH	0,1	1987-1989	
1997 Z 1292/1-2	4733	1 <sup>ère</sup> Division Blindée/Etat-Major – TREVES (1 <sup>ère</sup> DB/EM)	0,1	1983-1985	
1997 Z 835/1	46866	1 <sup>ère</sup> DB/13 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – TREVES (13 <sup>ème</sup> RG)			
2000 Z 1351/1-5	33820-33822 33826-33827	1 <sup>ère</sup> DB/6 <sup>ème</sup> Régiment de Dragons (6 <sup>ème</sup> RD)	0,4	1984-1992	
2000 Z 1353/1-4	33829-33832	1 <sup>ère</sup> DB ZSN/Bureau de Garnison de TOURS (BG)			
1997 Z 1887/1-56	2418-2474	3 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-major/Bureau Budget (3 <sup>ème</sup> BD/B.Budget)	5.3	1978-1985	
2000 Z 298/1-4	7079-7082	3 <sup>ème</sup> DB/12 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers – MÜLLHEIM (12 <sup>ème</sup> RC)			
2000 Z 522/1	9165	4 <sup>ème</sup> Division Aériomobile/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			
1997 Z 860/1	47178-47183	4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			
1997 Z 1117/1	46560	FAR/4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 60/1	37030	5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major – BADEN-BADEN (5 <sup>ème</sup> DB/EM)			
1997 Z 200/1	38318	Etat-Major de la 5 <sup>ème</sup> Division Blindée (EM/5 <sup>ème</sup> DB)			
2000 Z 1132/1	34437	5 <sup>ème</sup> Division Blindée/Etat-Major (5 <sup>ème</sup> DB/EM)	0,1	1992	
2000 Z 541/1-41	9320-9360	5 <sup>ème</sup> Division Blindée/24 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – REUTLINGEN (24 <sup>ème</sup> RA)	3.7	1982-1991	
2000 Z 1167/1	34587	5 <sup>ème</sup> DB/5 <sup>ème</sup> Régiment de Commandement et de Soutien (5 <sup>ème</sup> RCS)	0,1	1978-1986	
2000 Z 1178/1	34609	Commissariat de l'Armée de Terre Zone Centre Adapté à la 5 <sup>ème</sup> Division Blindée (CAT ZC A 5 <sup>ème</sup> DB)	0,1	1979-1991	
2000 Z 1186/1	34620	Commissariat de l'Armée de Terre Zone Nord Adapté à la 1 <sup>ère</sup> Division Blindée (CAT ZSN A 1 <sup>ère</sup> DB)	0,1	1979-1983	
2000 Z 300/1	7084	5 <sup>ème</sup> DB/2 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers – REUTLINGEN (2 <sup>ème</sup> RC)			
1998 Z 158/1		6 <sup>ème</sup> RM/Etablissement Régional du Matériel – SARREBOURG (ERM)			
1997 Z 540/1	42015	7 <sup>ème</sup> DB/32 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – HAGUENAU (32 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 938/1	650	3 <sup>ème</sup> CA/10 <sup>ème</sup> DB/16 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – SAARBURG (16 <sup>ème</sup> GC)			
1997 Z 381/1	40418	10 <sup>ème</sup> DB/16 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – SAARBURG (16 <sup>ème</sup> GC)			
1997 Z 593/1-2	44897-44898	10 <sup>ème</sup> DB/16 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – SAARBURG (16 <sup>ème</sup> GC)			
2000 Z 1358/1-14	33894-33907	Bureau de Garnison de SARREBOURG (BG)	1.3	1965-1991	
1997 Z 201/1	38319	Bureau de Garnison de BADEN-BÜHL (BG)			
2000 Z 1402/1	34656	Centre Territorial d'Administration et de Comptabilité des Forces Françaises en Allemagne – STRASBOURG (CTAC-FFA)	0,1	1961-1992	
1997 Z 217/1	38513	Commandement de l'Artillerie du 2 <sup>ème</sup> Corps d'Artillerie	0,1	1993	
2000 Z 1114/1	34381	Commandement de la Zone Logistique Avancée en Allemagne (COMZLAA)	0,2	1980-1986	
2000 Z 1115/1	34382	Commandement de la Zone Logistique Avancée en Allemagne (COMZLAA)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 5/1	36873	Direction des Travaux du Génie de FRIBOURG (DTG)	0,1	1978-1990	
1997 Z 149/1-3	38152-38154	Etablissement Régional du Matériel de SARREBOURG (ERM)			
2000 Z 464/1	8733	Etablissement Régional du Matériel de SARREBOURG (ERM)			
1997 Z 516/1	41961	FAR/4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			
2000 Z 762/1-2	31204-31205	FAR/4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			
2000 Z 782/1	31333	FAR/4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Infanterie – SARREBOURG (1 <sup>er</sup> RI)			
2000 Z 789/1-5	31404-31408	FAR/4 <sup>ème</sup> DAM/1 <sup>er</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat – PHALSBOURG (1 <sup>er</sup> RHC)			
2000 Z 711/1	30906	42 <sup>ème</sup> Groupement de Camp/7 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – MUNSINGEN (42 <sup>ème</sup> GPT/7 <sup>ème</sup> RI)			
1997 Z 495/1	41602	153 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – MUTZIG (153 <sup>ème</sup> RI)			
1997 Z 199/1	38317	153 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – MUTZIG (153 <sup>ème</sup> RI)			
2000 Z 1281-1-49	32604-32652	Centre d'Entraînement Commando/131 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (CEC/131 <sup>ème</sup> RI)	4.7	1973-1991	
1997 Z 50/1	37017	Centre d'Entraînement Commando/131 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (CEC/131 <sup>ème</sup> RI)			
1999 Z 109/1-12	48541-48552	Centre d'Entraînement Commando/131 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (CEC/131 <sup>ème</sup> RI)			
1997 Z 563/1	55131	8 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs Mécanisés – WITTLICH (8 <sup>ème</sup> GCM)			
1997 Z 863/1-2	47192-47193	16 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – SAARBURG (16 <sup>ème</sup> GC)			
1997 Z 923/1	47874	19 <sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs – VILLINGEN (19 <sup>ème</sup> GC)			
1997 Z 590/1	44888	1 <sup>er</sup> Régiment de Cuirassiers – SAINT WENDEL (1 <sup>er</sup> RC)			
1997 Z 1384/1-2	41059-41060	1 <sup>er</sup> Régiment de Cuirassiers – SAINT WENDEL (1 <sup>er</sup> RC)			
1997 Z 72/1-2	37043-37044	5 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers – KAISERSLAUTERN (5 <sup>ème</sup> RC)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
2000 Z 1133/1-12	34438-34449	5 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers (5 <sup>ème</sup> RC)	1,3	1980-1992	
1997 Z 197/1	38315	5 <sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers (5 <sup>ème</sup> RC)	0,15	1988-1991	
1999 Z 41/1	48881	3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards (3 <sup>ème</sup> RH)			
1997 Z 363/1	40371	3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – PFORZHEIM (3 <sup>ème</sup> RH)			
1997 Z 1524/1-2	44572-44573	BFA/3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards (3 <sup>ème</sup> RH)			
2000 Z 1286/1	32696	BFA/3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards (3 <sup>ème</sup> RH)	0.1	1985-1986	
2000 Z 743/1-6	31162-31167	Brigade Franco-Allemande/3 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – PFORZHEIM (3 <sup>ème</sup> RH)	0.6	1981-1986	
1997 Z 198/1	38316	8 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – ALTKIRCH (8 <sup>ème</sup> RH)			
1997 Z 222/1-7	38520-38538	8 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – ALTKIRCH (8 <sup>ème</sup> RH)			
1997 Z 493/1-3	41598-41600	8 <sup>ème</sup> Régiment de Hussards – ALTKIRCH (8 <sup>ème</sup> RH)			
1999 Z 47/1-16	48896-48911	3 <sup>ème</sup> Régiment de Dragons – STETTEN (3 <sup>ème</sup> RD)			
2000 Z 1130/1-15	34412-34427	6 <sup>ème</sup> Régiment de Dragons (6 <sup>ème</sup> RD)	1,4	1964-1992	
1997 Z 782/1	45753	2 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – LANDAU (2 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 1164/1	34583	24 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (24 <sup>ème</sup> RA)	0,1	1991-1992	
1997 Z 65/1	37035	32 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OBERHOFFEN (32 <sup>ème</sup> RA)			
1999 Z 424/1	51380	32 <sup>ème</sup> régiment d'Artillerie – BISCHWILLER (32 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 1379/1-3	33957-33959	32 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – OBERHOFFEN (32 <sup>ème</sup> RA)			
1997 Z 26/1	36966	51 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – WITTLICH (51 <sup>ème</sup> RA)			
1997 Z 203/1-3	38321-38323	51 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – WITTLICH (51 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 1270/1	32550	51 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – WITTLICH (51 <sup>ème</sup> RA)	0.1	1983-1984	

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 779/1	48745	53 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (53 <sup>ème</sup> RA)			
1997 Z 1740/1	53065	61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (61 <sup>ème</sup> RA)			
1998 Z 198/1		61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (61 <sup>ème</sup> RA)			
1998 Z 220/1		61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (61 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 424/1	8497	61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – MORHANGE (61 <sup>ème</sup> RA)			
2000 Z 1184/1	34618	61 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie – MORHANGE (61 <sup>ème</sup> RA)			
1999 Z 166/1	49991	Direction du Génie – RASTATT (DG)	0,1	1995-1996	
1999 Z 172/1	49990	Direction du Génie – RASTATT (DG)	0,1	1996-1997	
1997 Z 978/1-2	42476-42477	13 <sup>ème</sup> Régiment du Génie – TREVES (13 <sup>ème</sup> RG)			
1997 Z 545/1-2	56286-56287	Détachement du Génie chargé des Restitutions – RASTATT			
1997 Z 567/1	55136	Compagnie Antichars de la 1 <sup>ère</sup> Division Blindée (CAC/1 <sup>ère</sup> DB)			
2000 Z 1012/1-2	34850-34851	1 <sup>er</sup> Régiment de Commandement et de Soutien – TREVES (1 <sup>er</sup> RCS)	0,2	1984-1992	
1999 Z 259/1	49801	5 <sup>ème</sup> Régiment de Commandement et des Services (5 <sup>ème</sup> RCS)			
1997 Z 1528/1	44584	5 <sup>ème</sup> Régiment de Commandement et de Soutien (5 <sup>ème</sup> RCS)			
2000 Z 1137/1	34455	Groupement de Soutien Zonal (GSZ)	0,1	1991-1992	
1998 Z 300/1		2 <sup>ème</sup> Groupe de Soutien de l'ALAT – FRIEDRISCHAFFEN (2 <sup>ème</sup> GS ALAT)			
1997 Z 535/1	42008	9 <sup>ème</sup> Régiment de Soutien Aéromobile – PHALSBOURG (9 <sup>ème</sup> RSAM)			
2000 Z 1091/1	34285-34286	22 <sup>ème</sup> Détachement de Soutien ALAT (22 <sup>ème</sup> DS ALAT)	0,2	1975-1992	
1997 Z 478/1	41577	601 <sup>ème</sup> Régiment de Circulation Routière – ACHERN (601 <sup>ème</sup> RCR)			
1997 Z 68/1	37038	42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – RASTATT (42 <sup>ème</sup> RT)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 616/1-2	45039-45040	42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions (42 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 1757/1	53119	42 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – RASTATT (42 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 1842/1-2	2045-2046	44 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions (44 <sup>ème</sup> RT)	0.2	1971-1983	
2000 Z 1298/1	33328	44 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions (44 <sup>ème</sup> RT)	0.1	1983-1986	
1997 Z 437/1	41334	50 <sup>ème</sup> Bataillon de Transmissions (50 <sup>ème</sup> BT)	0,1	1988-1989	
1997 Z 71/1-2	37041-37042	53 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions – FRIBOURG (53 <sup>ème</sup> RT)			
1997 Z 1390/1	56058	53 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions (53 <sup>ème</sup> RT)			
2000 Z 1273/1-2	32553-32554	53 <sup>ème</sup> Régiment de Transmissions (53 <sup>ème</sup> RT)	0.2	1989-1990	
2000 Z 1359/1	33908	6 <sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat – COMPIEGNE (6 <sup>ème</sup> RHC)			
2000 Z 1363/1	33913	7 <sup>ème</sup> Régiment d'Hélicoptères de Combat (7 <sup>ème</sup> RHC)			
2000 Z 1013/1	34852	12 <sup>ème</sup> groupe d'Hélicoptères Légers – TREVES (12 <sup>ème</sup> GHL)	0,1	1988-1992	
1997 Z 57/1	37025	12 <sup>ème</sup> Groupe d'Hélicoptères Légers – TREVES (12 <sup>ème</sup> GHL)			
1997 Z 481/1	41582	20 <sup>ème</sup> Régiment du Train (20 <sup>ème</sup> RT)	0,1	1982-1993	
2000 Z 1354/1	33833	22 <sup>ème</sup> Bataillon du Matériel (22 <sup>ème</sup> BM)	0.1	1986	
1997 Z 58/1-3	37026-37028	610 <sup>ème</sup> Compagnie de Ravitaillement du Service de Santé – BÜHL (610 <sup>ème</sup> CRSS)			
2000 Z 1183/1	34617	610 <sup>ème</sup> Compagnie de Ravitaillement du Service de Santé – BÜHL (610 <sup>ème</sup> CRSS)	0,1	1972-1992	
2000 Z 1360/1	33909	610 <sup>ème</sup> Compagnie de Ravitaillement du Service de Santé – BÜHL (610 <sup>ème</sup> CRSS)	0.1	1980-1989	
2000 Z 1269/1	32549	610 <sup>ème</sup> Compagnie de Ravitaillement du Service de Santé (610 <sup>ème</sup> CRSS)	0.1	1985-1990	
1999 Z 101/1-2	48517-48518	Etablissement de Ravitaillement du Commissariat de l'Armée de Terre – SARREBOURG (ERCAT)			

<b>Cote</b>	<b>Ancien numéro</b>	<b>Service</b>	<b>m.l.</b>	<b>Dates</b>	<b>Inventaire</b>
1997 Z 828/1-2	46856-46857	6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 1784/1	1416	6 <sup>ème</sup> Régiment du Matériel – RASTATT (6 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 207/1-2	38333-38334	7 <sup>ème</sup> Régiment du matériel (7 <sup>ème</sup> RMAT)			
1997 Z 466/1	41559	21 <sup>ème</sup> Compagnie du Matériel de Corps d'Armée – NEUSTADT (21 <sup>ème</sup> CMCA)	0,1	1987-1991	
1998 Z 306/1		21 <sup>ème</sup> Compagnie Médicale (21 <sup>ème</sup> CM)			
1997 Z 492/1	41597	FFA/32 <sup>ème</sup> Section d'Infirmiers Militaires – BÜHL (32 <sup>ème</sup> SIM)	0,1	1985-1990	
1997 Z 54/1	37021	613 <sup>ème</sup> GTCAT – FRIBOURG			
1997 Z 380/1	40417	Centre Hospitalier des Armées « Louis Pasteur » – BERLIN (CHA)			
2000 Z 845/1-3	23-25	Centre Hospitalier des Armées "Louis PASTEUR" – BERLIN (CHA)	0,3	1946-1983	
1997 Z 40/	37004	Centre Hospitalier des Armées "Genet" –TREVES (CHA)			
1997 Z 989/1	5970	Centre Hospitalier des Armées "Alain Limouzin" – FRIBOURG (CHA)			
1997 Z 990/1	5971	Centre Hospitalier des Armées "Alain Limouzin" – FRIBOURG (CHA)			
2000 Z 297/1-6	7073-7078	Centre Hospitalier des Armées Alain LIMOUZIN – FRIBOURG (CHA)			
2000 Z 1136/1-2	34453-34454	Centre Hospitalier des Armées "A Genêt" (CHA)	0,2	1979-1991	
2000 Z 1096/1-23	34318-34340	Hôpital d'Instruction des Armées "A. Genest"	2,5	1953-1992	
2002 Z 107/001		Bataillon du quartier général du corps européen (Strasbourg)	0,1	1996-1999	
2002 Z 056/1		Bataillon du corps européen (Strasbourg)	0,1	1993-2002	